



République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Finances

PROJET

**Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme
(DPBMT)**

2024-2026

Juillet 2023

Table des Matières

RESUME ANALYTIQUE	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PERSPECTIVES POLITIQUES MACROECONOMIQUES	8
1. Contexte international	8
2. Contexte politique et économique national récent	9
2.1. Contexte politique national récent	9
2.1.1. Programmes présidentiels	9
2.1.2. SCAPP 2016-2030	9
2.2. Contexte économique national récent	10
2.2.1. Evolution économique en 2020-2022	10
2.2.1.1. Produit Intérieur Brut	10
2.2.1.2. Inflation	11
2.2.1.3. Situation de la dette 2020-2022	11
A. Portefeuille de la dette publique totale à fin décembre 2022	11
a. Dette extérieure	12
b. Dette intérieure	13
B. Indicateurs des coûts et de risques du portefeuille de la dette existante à fin 2022	13
C. Sources de financement	13
3. Perspectives politiques et économiques nationales 2023-2026	15
3.1. Perspectives politiques	15
3.1.1. Perspectives du deuxième plan de la SCAPP 2021-2025	15
3.2. Prospectives économiques 2023-2026	15
3.2.1. Produit intérieur Brut	16
3.2.1.1. Secteur primaire :	16
3.2.1.2. Secteur secondaire	16
3.2.1.3. Secteur tertiaire	16
3.2.2. Inflation	17
3.2.3. Stratégie de la dette 2023-2025	17
CHAPIRE II : SITUATION D'EXECUTION DE FINANCES PUBLIQUES	19
1. Rétrospective des ressources 2020-2022	19
1.1. Ressources totales	19
1.1.1. Evolution des recettes fiscales 2020-2022	19
1.1.2. Evolution des recettes non fiscales	20
1.1.3. Evolution des dons	20

2.	Rétrospectives des dépenses 2020-2022.....	20
2.1.	Dépenses courantes	21
2.1.1.	Traitements et salaires	21
2.1.2.	Dépenses d'acquisition de biens et services	22
2.1.3.	Subventions et autres transferts courants	22
2.1.4.	Charges de la dette publique	22
2.1.5.	Crédits non-ventilés.....	22
2.2.	Dépenses d'investissements	22
3.	Exécution du budget fin mars 2023	23
3.1.	Recettes	23
3.2.	Dépenses et prêts nets.....	23
3.3.	Solde budgétaire.....	24
CHAPITRE III : CADRAGE BUDGETAIRES 2023-2026.....		26
1.	Hypothèse du cadrage budgétaire.....	26
1.1.	Hypothèses macro-économiques	26
1.2.	Autres hypothèses.....	26
2.	Orientations de la politique budgétaire	26
2.1.	Cadre de politique budgétaire	27
A.	Politique fiscale :	27
B.	Administration fiscale :	27
2.2.	Cadre de politique de la dette 2023-2025	28
3.	Prévisions des ressources 2023-2026	28
3.1.	Ressources intérieures 2023-2026	29
3.2.	Ressources extérieures 2023-2025	30
4.	Prévisions des dépenses 2023-2026	30
4.1.	Evolution des dépenses totales	30
4.1.1.	Dépenses courantes	31
4.1.1.1.	Charges du Personnel.....	31
4.1.1.2.	Dépenses des biens et services.....	32
4.1.1.3.	Subventions et Transferts courants.....	32
4.1.1.4.	Intérêts de la dette	33
4.1.2.	Dépenses en capital.....	33
5.	Prévisions Solde budgétaire et son financement.....	34
5.1.	Solde budgétaire.....	34
CHAPITRE IV : CDMT GLOBAL 2024-2026		35
1.	Comparaison en CDMT 2023-2025 et CDMT 2024-2026.....	35
1.1.	Budget général.....	35

1.2.	Orientations de l'investissement public par secteur	35
2.	Visions stratégiques des secteurs prioritaires.....	36
2.1.	Education	36
2.2.	Santé	37
2.3.	Equipement et Transport	39
2.4.	Hydraulique et assainissement.....	39
2.5.	Pêches	40
2.6.	Elevage	40
2.7.	Agriculture	41
2.8.	Environnement et Développement durable.....	41
3.	Enveloppes budgétaires 2024-2026	42
3.1.	Enveloppes sectorielles (2024-2026)	44
3.2.	Masse salariale par département 2024-2026.....	44
ANNEXE 1. CARTE BUDGETAIRE EN MOYEN TERME (CBMT).....		55
ANNEXE 2 : METHODE DE PROJECTION DES RECETTES ET DEPENSES DU SECTEUR DE LA PECHE		52

Liste des Tableaux

Tableau 1: Evolution des recettes totales 2020-2022	19
Tableau 2:Tableau des opérations financières de l'Etat Exécution du 1ier trimestre des années 2022 et 2023	25
Tableau 3: Hypothèses macroéconomiques (2023-2026).....	26
Tableau 4: Enveloppes indicatives des ressources extérieurs au titre de 2023-2026	30
Tableau 5: Evolution des dépenses 2023-2026.....	31
Tableau 6: Ratios de la dette 2023-2026	33
Tableau 7: Ratios des dépenses d'équipements et prêts nets 2023-2026.....	34
Tableau 8: Solde budgétaires en mds MRU 2023-2026	34
Tableau 9: Comparaison entre CDMT 2023-2025 et CDMT 204-2026	35
Tableau 10: Orientations des investissements CDMT 2023-2025 et CDMT 2024-2026.....	36

Liste des Figures

Figure 1: Croissance du PIB réel (en pourcentage).....	8
Figure 2: Evolution du PIB national en 2020-2022(en pourcentage).....	11
Figure 3: Taux d'inflation 2020-2022 (en pourcentage).....	11
Figure 4: Décomposition de la dette à fin 2022 par types de créancier (en pourcentage).....	12
Figure 5: Décomposition de l'encours à fin 2022 en principales devises (en pourcentage)	12
Figure 6: Evolution des décaissements de 2019 à 2022	14
Figure 7: Décaissements réalisés (2019-2021) par bailleurs de fonds (millions de MRU).....	14
Figure 8: Evolution du PIB	16
Figure 9: Evolution du PIB par secteur.....	17
Figure 10: Evolution de service de la dette.....	18
Figure 11: Evolution des dépenses publiques 2020-2022.....	21
Figure 12: Evolution des agrégats des dépenses publiques 2020-2022	23
Figure 13: Evolution des recettes fiscales et PIB.....	30
Figure 14: Principaux ratios de la masse salariale publique 2023-2026	32
Figure 15: Evolution des Biens et services 2023-2026	32
Figure 16: Evolution des Subventions et Transferts courants	33

RESUME ANALYTIQUE

Après une contraction en 2020, consécutive aux effets de la pandémie du COVID-19, l'économie nationale s'est redressée en 2021 à un taux de croissance du PIB volume de 2,4%, tiré essentiellement par la consommation des ménages et l'investissement ainsi que l'amélioration du secteur des services. L'activité économique nationale s'est consolidée en 2022 avec un taux de croissance de 7%, principalement dû à la forte reprise des activités extractives et les services. Elle devrait enregistrer par la suite des taux de croissance moins importants mais solides allant de 4,3% en 2023 à 6,2% en 2025 avant de retrouver son rythme de 2022 avec un taux de croissance de 7,6% à partir de 2026.

En ce qui concerne l'inflation, elle a grimpé en 2022 en enregistrant 9,6% et, selon les prévisions, elle devrait s'établir à un taux de 8%, en moyenne, en 2023 avant de stabiliser à 6,8% en moyenne entre 2024 et 2026.

L'évolution de dépenses publiques entre 2020-2022 a reflété la vision du Gouvernement à travers les programmes présidentiels TAAHOUDATY et ProPEP ainsi que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030. Dans ce cadre, l'accent est mis sur l'augmentation des dépenses sociales, notamment celles des secteurs de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, ainsi que sur les dépenses d'investissement des secteurs porteurs de croissance, en particulier le développement rural et les infrastructures. Cette vision sera maintenue et renforcée à l'horizon 2026 en assurant la discipline et la soutenabilité budgétaires.

Le solde budgétaire s'est maintenu en territoire positif en 2020 et 2021 avant de se dégrader en 2022 à la suite des mesures adoptées par le gouvernement visant à atténuer les répercussions de l'envolée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie sur les couches vulnérables de la population. La montée en puissance de l'exécution du ProPEP a aussi participé à cette dégradation du solde budgétaire. Pour la période 2023 - 2026, le solde budgétaire hors pétrole donc non compris passerait de -5,7% du PIB hors industries extractives en 2023 à 7,5% en 2024 avant de commencer un rythme descendant en se situant d'ici 2026 à -5,4%.

Les incertitudes caractérisant l'environnement économique mondial et national sont particulièrement importantes en 2023 et à l'horizon 2026, avec des risques globalement orientés vers le haut. Le scénario macroéconomique et de finances publiques présenté dans ce document est ainsi tout particulièrement sensible à l'évolution des prix des matières premières – en particulier du minerai de fer et des denrées alimentaires – au niveau mondial et l'état d'avancement du projet Grand Torture Ahmeyim. Le scénario décrit dans ce document anticipe une normalisation graduelle du prix des matières premières. Un repli plus rapide et plus brutal qu'anticipé de ces prix entraînerait une dégradation de la situation des finances publiques. Le ralentissement économique de nos partenaires en particulièrement la Chine, premier client de notre pays et principale source de la demande mondiale pour les matières premières, pourrait entraver les hypothèses économiques et budgétaires de ce document. A l'inverse, un maintien des prix des matières premières à un niveau élevé dégagerait des marges de manœuvre additionnelles en termes de finances publiques.

INTRODUCTION

Le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) définit la trajectoire des finances publiques pour la période 2020-2026. Conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2018, il présente l'exécution du cadre macro-économique pour les années 2020, 2021 et 2022 ainsi que les prévisions pour la période 2023 à 2026.

La LOLF de 2018 instaure une approche budgétaire pluriannuelle orientée vers la recherche de la performance de l'action publique et fournit un cadre général pour la budgétisation et la programmation pluriannuelle.

Ce document présente la politique budgétaire du gouvernement à moyen terme. Il est établi sur une période de trois (3) ans, et comporte des rétrospectives mettant en évidence les évolutions récentes des agrégats macroéconomiques et budgétaires.

Il vise à assurer la cohérence et l'alignement du budget de l'Etat avec la stratégie nationale de développement économique et social du pays (la SCAPP), à renforcer la discipline et la soutenabilité budgétaires des politiques publiques en adéquation avec le cadre macroéconomique et macro-budgétaire du pays, à améliorer l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources permettant la réalisation des objectifs stratégiques de développement économique et social du pays, à consolider la performance opérationnelle, et à assurer une meilleure prévisibilité budgétaire pour les gestionnaires.

Le DPBMT comprend deux parties : Le Cadre budgétaire à Moyen Terme (CBMT), et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme Global (CDMT-g).

Le CBMT présente les objectifs relatifs aux agrégats macroéconomiques et budgétaires et retrace, sur trois (3) ans, leur évolution future pour ce qui concerne la projection des principaux comptes macroéconomiques, la projection du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) sur trois ans, l'ensemble des recettes et dépenses publiques, par partie budgétaire, faisant notamment apparaître les investissements publics, le solde budgétaire et son mode de financement, le niveau global d'endettement, la pression fiscale, la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales, la masse salariale par rapport aux dépenses de l'Etat, et le service de la dette, en pourcentage des dépenses publiques, des exportations, des recettes fiscales et du PIB hors industries extractives.

Le CDMT-g découle du CBMT, pour déterminer sur trois ans les enveloppes budgétaires et leur ventilation entre les différents ministères et institutions de l'Etat. Il inclut un exposé sur les réformes et changements ayant une incidence notamment en matière de dépenses ainsi que leurs effets attendus sur les finances publiques.

Le DPBMT 2024-2026, qui représente un levier principal de la réforme budgétaire, a été élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes.

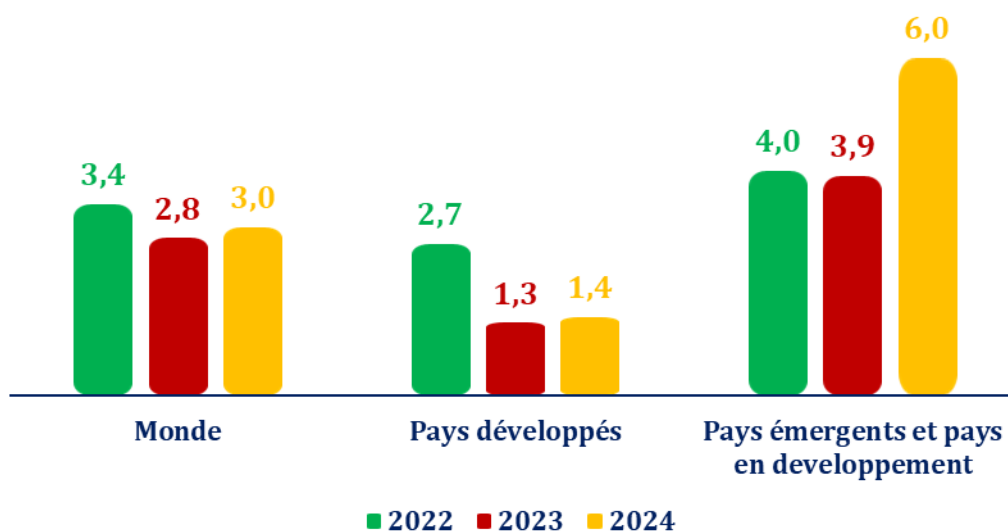
CHAPITRE I : CONTEXTE ET PERSPECTIVES POLITIQUES MACROECONOMIQUES

1. Contexte international

Le contexte international a été caractérisé principalement par une inflation obstinément élevée (bien que diminuée sous l'effet des hausses des taux d'intérêt par les banques centrales et la baisse des prix des denrées alimentaires et d'énergie), des perturbations du secteur financier (effets secondaires de la rapide hausse des taux directeur), ainsi qu'un niveau d'endettement qui demeure élevé ce qui limite la capacité des autorités budgétaires à relever les nouveaux défis.

Selon les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du FMI avril 2023, l'économie mondiale devrait enregistrer un ralentissement de 3,4% en 2022 à 2,8% en 2023 avant de se redresser lentement pour s'établir à 3% 2024. Les pays avancés devraient connaître un ralentissement particulièrement marqué avec un taux de croissance chutant de 2,7 en 2022 à 1,3 en 2023.

Figure 1: Croissance du PIB réel (en pourcentage)



Source : Fonds Monétaire International, Perspectives de l'économie mondiale (Avril 2023)

Au niveau des pays avancés, ces perspectives en berne s'expliquent par le redéploiement de mesures rigoureuses nécessaires pour enrayer l'inflation, les répercussions de la récente détérioration des conditions financières, la poursuite de la guerre en Ukraine et une fragmentation géoéconomique croissante.

Aux Etats Unis, le resserrement des conditions monétaires et financières ralentira la croissance e à 2,1% en 2022 puis à 1,6% en 2023 et 1.1 en 2024, au lieu de 5,7% en 2021. Le ralentissement le plus marqué interviendra dans la zone euro, qui continuera d'être ébranlée par la crise énergétique engendrée par le conflit en Ukraine. Elle devrait voir sa croissance se situer à 3,5% en 2022 avant de se replier à 0,8% en 2023.

Au niveau du groupe des pays émergents et les pays en développement, la croissance du PIB en Chine devrait ralentir à 3% en 2022 en raison des restrictions sanitaires et d'une crise dans l'immobilier. En 2023, la croissance chinoise s'établirait à 5,2%.

Globalement, la croissance en Afrique subsaharienne devrait s'établir à 3,9 % en 2022 et à 3,6% en 2023.

Selon les perspectives de l'économie mondiale, l'inflation mondiale devraient passer de 8,7% en 2022 à 7% en 2023, avant de chuter à 4,9 % en 2024.

En 2022, la croissance du volume du commerce a été plus lente que prévu s'établissant à 2,7% après une chute au quatrième trimestre. Le volume devrait augmenter de 1,7% en 2023 avant de rebondir à 3,2% en 2024.

Toutefois cette estimation est teinté d'une incertitude plus forte que d'habitude en raison de l'existence d'importants risques de détérioration, y compris les tensions géopolitiques croissantes, l'insécurité alimentaire mondiale, la possibilité de répercussions imprévues du durcissement de la politique monétaire, les risques affectant la stabilité financières et l'augmentation des niveaux de dette.

2. Contexte politique et économique national récent

2.1. Contexte politique national récent

2.1.1. Programmes présidentiels

L'élaboration du DPBMT 2024-2026 intervient dans un contexte national caractérisé par un climat politique apaisé permettant l'organisation, au mois de Mai 2023, d'élections législatives, régionales et municipales inclusives et transparentes.

Il intervient également après quatre (4) années de mise en œuvre du programme présidentiel "Mes engagements", qui s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques :

- i. Un Etat fort et moderne au service du citoyen ;
- ii. Développement d'une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence ;
- iii. Société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.
- iv. Capital humain valorisé au service du développement.

Sur le plan économique, le Programme Prioritaire du Président de la République (ProPEP) a permis le développement d'infrastructures de soutien à la croissance, l'amélioration de l'offre sociale et du soutien à la demande, la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, le reboisement et la création d'emplois verts ainsi que l'appui au secteur privé (formel et informel).

2.1.2. SCAPP 2016-2030

Les priorités de la SCAPP s'articulent autour de trois principaux leviers stratégiques, qui sont mis en œuvre à travers des plans quinquennaux : 2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030.

Ces leviers sont :

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte et inclusive. Il s'agit de créer les conditions d'une croissance économique forte, durable et inclusive à travers des transformations structurelles de l'économie et de la société favorisant l'émergence de secteurs créateurs de richesse et d'emplois, notamment grâce à l'initiative privée et à l'innovation ainsi qu'aux capacités d'exportation de la Mauritanie et son attractivité pour les Investissements Directs Etrangers (IDE) ;

Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base. Il s'agit de relever la qualité et l'accès à l'éducation, à la santé, aux autres services sociaux de base et de renforcer la protection sociale ;

Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Il s'agit d'améliorer l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, et d'approfondir la décentralisation.

2.2. Contexte économique national récent

2.2.1. Evolution économique en 2020-2022

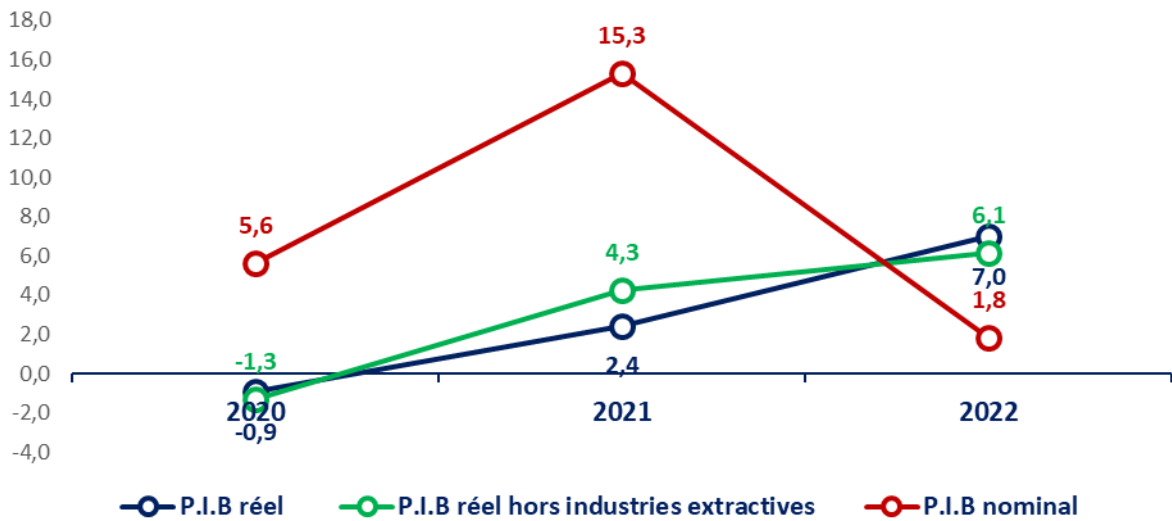
2.2.1.1. Produit Intérieur Brut

Après s'être contractée en 2020 d'un taux de croissance du PIB volume de -0,9% suite à la propagation de la pandémie de COVID19, l'économie a rebondi en 2021 et 2022 pour se situer respectivement à 2,4% et 7%, pour se rapprocher à son niveau d'avant la pandémie. Bien que le rythme de croissance de l'économie lors de l'année 2021 demeure inférieur à sa tendance de long terme, l'impact négatif de la pandémie sur l'activité économique s'est amoindri en 2021, en lien avec un nombre de cas de Covid-19 relativement faible, des progrès en termes de vaccination et des mesures gouvernementales de restriction sanitaires moins sévères qu'en 2020, ainsi que la mise en œuvre des politiques économiques et sociales (Programme prioritaire, ProPEP, programme pastoral, ...etc.). Le PIB hors industries extractives s'est contracté en 2020 avec un taux de -1,3%, avant de reprendre la tendance haussière enregistrant des taux de croissance de 4,3% et 6,1% respectivement en 2021 et 2022.

Durant la période 2020-2022, la croissance du PIB réel a été portée par le secteur tertiaire en moyenne de 40% dont 42% via des autres services et 28 % du commerce.

En termes nominaux, la croissance du PIB a très fortement accéléré en 2021, avec un taux de croissance estimé à 15,3% contre 5,6% en 2020 avant de décélérer à 1,8% en 2022. Cette évolution est due à l'augmentation record du prix des matières premières au niveau mondial, qui a rehaussé le prix des exportations, notamment pour ce qui est du minerai de fer qui a évolué à 50% en constituant 66% de la valeur des industries extractives en 2021 au lieu de 54% en 2020.

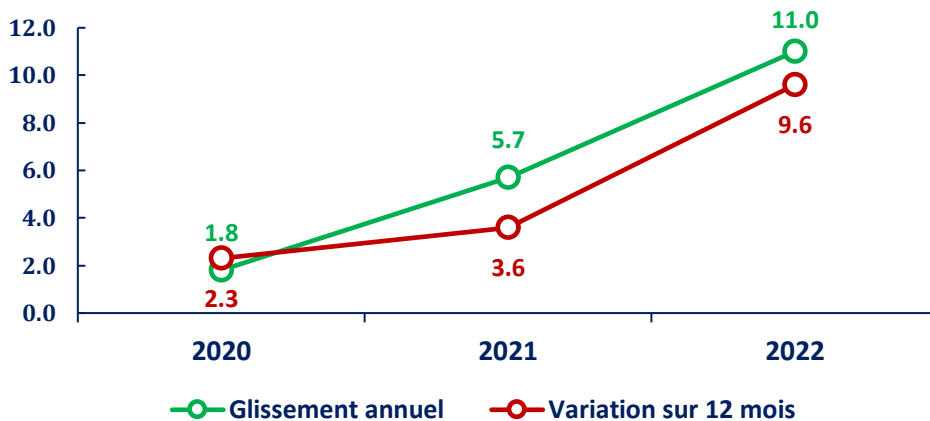
Figure 2: Evolution du PIB national en 2020-2022(en pourcentage)



2.2.1.2. Inflation

L'inflation en glissement annuel passé de 1,8% en 2020 à 11% en 2022 ainsi que le taux de variation sur 12 mois qui a évolué de 2,3% en 2020 à 9,6% en 2022. Cette progression est expliquée essentiellement par l'accélération du rythme des hausses des prix suite au conflit russo-ukrainien en 2022 ainsi que la reprise des activités économiques après le recul de la pandémie de COVID-19.

Figure 3: Taux d'inflation 2020-2022 (en pourcentage)



2.2.1.3. Situation de la dette 2020-2022

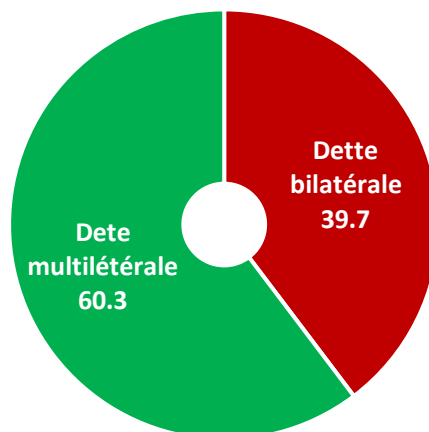
A. Portefeuille de la dette publique totale à fin décembre 2022

La dette publique totale à fin décembre 2022 est estimée à 169 561,2 millions de MRU, soit un accroissement de 4% par rapport à l'encours de 2021 et un taux d'endettement de 44,5% en valeur nominale et 35,9% en valeur actualisée. Le coût moyen du portefeuille est relativement bas (2,1%).

a. Dette extérieure

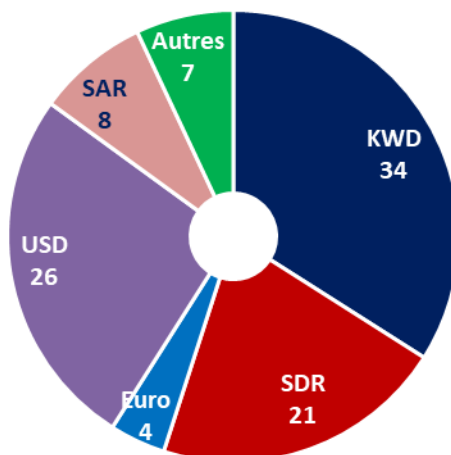
A fin décembre 2022, l'encours de la dette extérieure de la Mauritanie s'élève à 146 559,7 millions de MRU, soit 86,4% du total de la dette. Il se subdivise en 60% de dette envers les créanciers multilatéraux et 40% de créanciers bilatéraux comme illustré ci-dessous.

Figure 4: Décomposition de la dette à fin 2022 par types de créancier (en pourcentage)



La structure de la dette en devises est fortement dominée par le dollar américain et les monnaies qui s'y rattachent (68%). Cette décomposition est illustrée dans le graphique 3 ci-après.

Figure 5: Décomposition de l'encours à fin 2022 en principales devises (en pourcentage)



Par rapport à l'encours total, le portefeuille de la Mauritanie a une exposition significative aux risques de taux change d'environ 86,4%, tiré par le dollar américain.

Toute la dette extérieure a été contractée à des taux fixe. Par ailleurs, la dette extérieure est concessionnelle en moyenne. Par conséquent, le risque de refinancement qui pourrait résulter des échéances arrivées à terme reste modéré. En effet, les échéances de la dette venant à maturité en 2023 ne représentent qu'environ 6,1% de la dette extérieure.

b. Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure s'élève à 23 001,5 millions MRU à fin 2022. La dette intérieure totalement libellée en monnaie locale, se subdivise en deux composantes : les Bons du Trésor (30%) et la dette conventionnelle (70%) envers la BCM. Elle est également à taux fixe.

Cependant, avec 29,8% du total de la dette intérieure venant à maturité en 2023, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de refinancement est significatif pour cette catégorie de dette. Ces risques sont exacerbés par le caractère quasi embryonnaire du marché domestique.

B. Indicateurs des coûts et de risques du portefeuille de la dette existante à fin 2022

Les indicateurs de coûts et risques ont été calculés à fin 2022 en vue de mettre en exergue les vulnérabilités de la dette existante. On relève les deux plus importantes : la forte exposition du portefeuille aux risques de taux de change (86,4% du portefeuille en devises), les risques de taux d'intérêt et de refinancement liés au fait que 29,8% de la dette interne, principalement des bons du Trésor, vient à maturité en 2023. On note également un taux d'endettement de 44,5% en valeur nominale. Ce même taux en valeur actualisée (35,9%) combiné avec le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette totale (2,1%) témoigne du caractère fortement concessionnel du portefeuille.

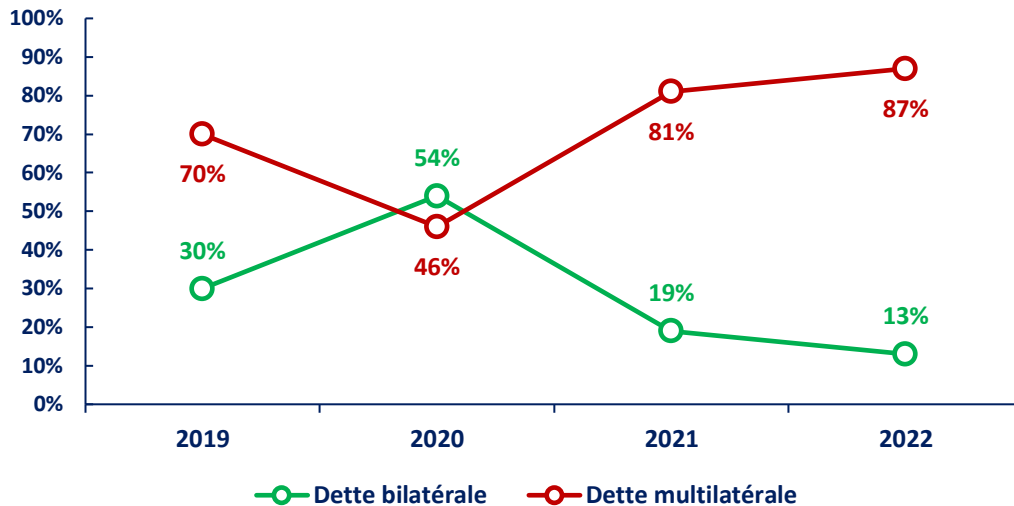
C. Sources de financement

L'évolution des décaissements – réalisés et projetés – de 2019 à 2022 affiche la volonté des autorités de recourir plus aux créanciers multilatéraux concessionnels au détriment de la dette bilatérale. Ceci est conforme aux orientations politiques de la Mauritanie, à savoir maintenir la viabilité de la dette à long terme grâce à la priorité accordée aux financements concessionnels.

S'agissant des créanciers multilatéraux, le FADES qui était en recul en 2020 (10% contre 55% en 2019) remonte à 56% en 2021 pour atteindre 59% en 2022. La BID qui était quasi stagnante de 2019 à 2021 va remonter à 12%.

Chez les bilatéraux seuls le fonds saoudien (FSD) et FKDEA demeurent à l'affiche à l'horizon 2022.

Figure 6: Evolution des décaissements de 2019 à 2022

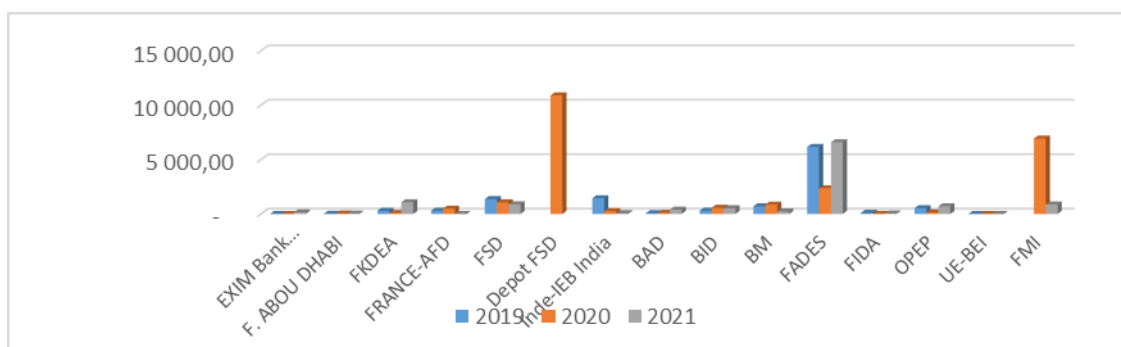


Au cours des années 2019 et 2020, les décaissements les plus importants proviennent des concours accordés par les créanciers pour accompagner les mesures prises par notre pays en vue d’atténuer les conséquences néfastes de la pandémie du Covid-19, aussi bien sur le plan humain, social qu’économique.

En 2020, les décaissements les plus significatifs ont été faits, d’une part par le FSD 11.958 millions MRU dont 10.893 millions MRU issus de la convention de réaménagement signée le 10 décembre 2020 au titre des dépôts faits par le créancier auprès de la BCM. Cette convention concrétise le moratoire sur le paiement du service de la dette dû du mois de mai 2020 au mois de juin 2021, décidé par le G20. Ce réaménagement prolonge le différé et réduit le taux d’intérêt ; d’autre part, par le FMI 6.929 millions MRU (équivalent de 95,68 millions de DTS) deuxième tranche au titre de la FEC qui accorde au pays 90% de sa quote-part pour appuyer ses efforts de redressement, face à la pandémie du Covid-19, et le FADES 2.353 millions de MRU.

Ces financements ont permis à notre pays, d’améliorer le solde budgétaire, de stabiliser la dette et d’augmenter les réserves internationales.

Figure 7: Décaissements réalisés (2019-2021) par bailleurs de fonds (millions de MRU).



La politique de financement en 2021 et 2022 s’inspire largement de l’orientation prise en 2020. C’est ainsi qu’en 2021 on retrouve, le FADES 6.585 millions MRU, FKDEA 1.074 millions MRU et naturellement le FMI 866 millions MRU au titre de la troisième et dernière tranche de la FEC. S’agissant de 2022, on retrouve les mêmes créanciers qu’en 2021

(FADES 5.830 millions MRU et FKDEA 980 millions MRU), sauf le FMI pour des raisons évoquées ci-avant qui a été remplacé par la BID 1.148 millions MRU.

3. Perspectives politiques et économiques nationales 2023-2026

3.1. Perspectives politiques

3.1.1. Perspectives du deuxième plan de la SCAPP 2021-2025

Le second Plan d'Action (PA) quinquennal (2021-2025) de mise en œuvre de la SCAPP a été adopté le 1er Août 2022 par le Comité interministériel de pilotage. Les leviers de la SCAPP durant cette période seront orientés ainsi qu'il suit :

Le levier stratégique 1 a pour objectif de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive à travers la mise en place des conditions nécessaires pour une transformation structurelle de l'économie et de la société qui favorise i) l'émergence et le renforcement de secteurs créateurs de richesses et d'emplois à même d'assurer l'inclusion sociale et de satisfaire la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation, ii) le développement durable et la protection de l'environnement et iii) la mise en place des infrastructures nécessaires à la croissance.

Le levier stratégique 2 a pour objectif de promouvoir le développement d'un capital humain à même de faciliter la croissance économique et d'en tirer le meilleur profit à travers i) le relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, ii) l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, et iii) la promotion de l'emploi, de la jeunesse, de la culture, et de la résilience des couches les plus vulnérables.

Le levier stratégique 3 vise à renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions notamment à travers i) la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, ii) la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, ainsi que iii) l'efficacité de la gestion économique et financière et la capture du dividende démographique.

Le présent DPBMT, qui coïncide avec les trois (3) dernières années du PA2 de la SCAPP vise à construire un cadre budgétaire soutenable permettant la mobilisation des ressources, dans une perspective tri-annuelle et leur allocation optimale pour la concrétisation de la volonté et des orientations stratégiques du gouvernement. Il a aussi pour objectif de renforcer le lien pluriannuel entre les lois de finances et la vision de développement du pays. Dans cette optique, les ressources seront orientées vers les priorités stratégiques pluriannuelles définies dans le Programme TAAHOUDATY, intégrant le Programme Prioritaire Elargi du Président, et le plan de solidarité nationale (Plan-INSAF) et une cohérence avec la SCAPP.

3.2. Prospectives économiques 2023-2026

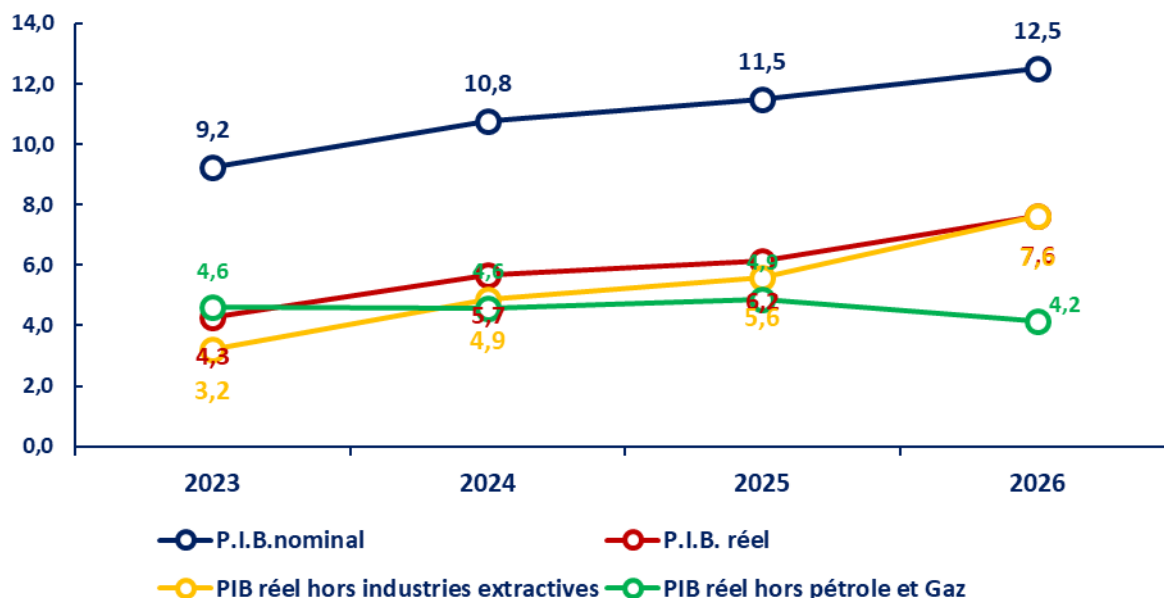
La politique économique sera centrée sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et la capacité à faire face aux chocs exogènes. Il s'agira d'augmenter les investissements en infrastructures et les dépenses sociales consacrées à l'éducation, la santé et à la protection sociale, afin de renforcer le capital humain et de consolider le cadre de politique économique avec le renforcement de la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires.

Du côté de la dette publique, l'objectif principal sera focalisé sur la couverture des besoins de financement de l'Etat à moindre coût et à moindre risque, pour assurer la viabilité de la dette à long terme.

3.2.1. Produit intérieur Brut

Les perspectives économiques semblent favorables. Ainsi, la croissance économique devrait prendre une trajectoire haussière allant de 4,3% en 2023 à 7,6% en 2026 avec une moyenne de 5,9% sur la période 2023-2026. Le bon profil de la croissance tient essentiellement à la reprise de la production des industries extractives et l'entrée en production du Gaz de GTA.

Figure 8: Evolution du PIB



3.2.1.1. Secteur primaire :

Le taux d'évolution moyen du secteur primaire sur la période 2023-2026 se situerait autour de 5,7%, tiré essentiellement par l'activité des pêches qui va progresser à un taux moyen de 10,8% sur la même période.

Ce secteur contribuera à la formation du PIB sur la période précitée, à hauteur de 22,3% en moyenne du PIB global.

3.2.1.2. Secteur secondaire

Le secteur secondaire devrait connaître une croissance moyenne annuelle de 7,5% sur la période 2023-2026, en passant de 8,2% en 2023 à 8% en 2024, puis à 7,7% en 2025, avant de se décélérer à un taux de 5,9% en 2026.

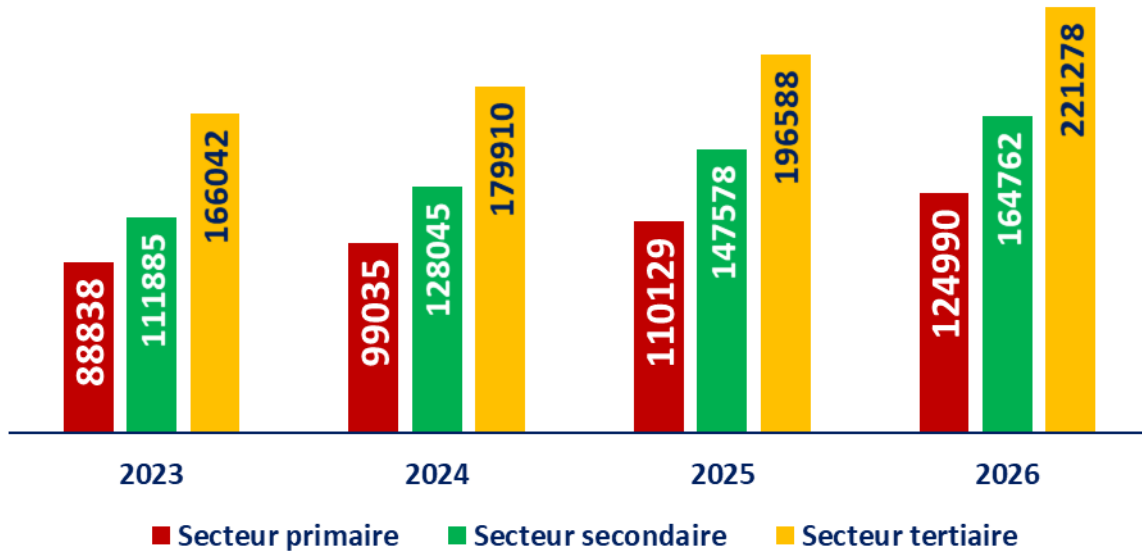
Le secteur secondaire représentera un taux moyen de 29% du PIB sur la période allant de 2023 à 2026.

3.2.1.3. Secteur tertiaire

En ce qui concerne le secteur tertiaire, il devrait enregistrer un taux de croissance moyen annuel de 6,5% sur la période 2023-2026, tiré principalement par l'activité de transport.

Du point de vue de la formation du PIB, ce secteur va participer pour 40,3% en moyenne annuelle sur la période 2023-2026.

Figure 9: Evolution du PIB par secteur



3.2.2. Inflation

Les prévisions montrent que l'inflation prendra une trajectoire baissière sur la période 2023-2026, enregistrant un taux de 8% en 2023 avant de se stabiliser à 6,8% sur le reste de la période, justifiée par l'amélioration de la production intérieure et la détente attendue des prix internationaux des hydrocarbures.

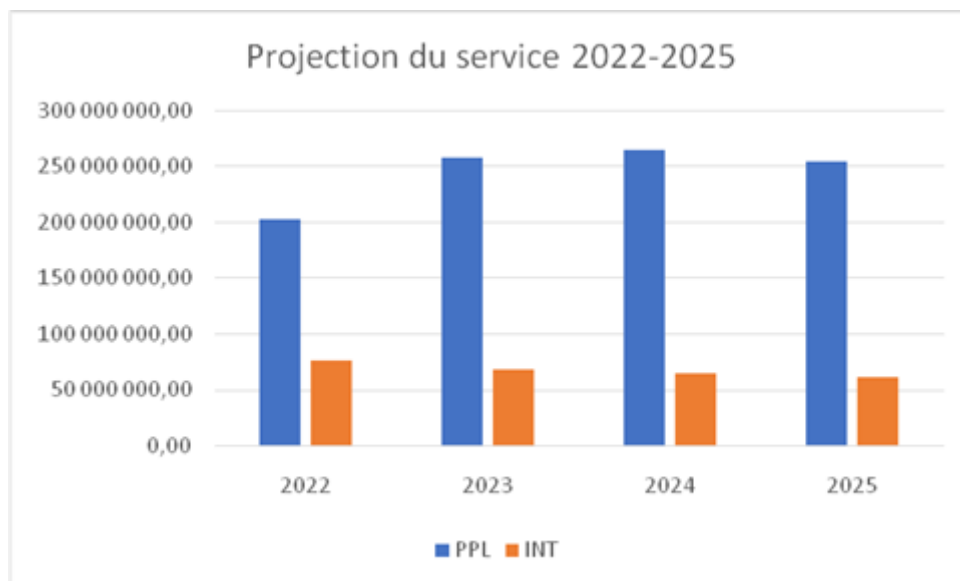
3.2.3. Stratégie de la dette 2023-2025

Afin de mettre en œuvre la stratégie retenue, le Gouvernement continuera de privilégier le recours aux ressources concessionnelles et semi concessionnelles avec un recours mesuré aux emprunts commerciaux nécessaires au financement de certains projets de développement. Des efforts de recherche et de mobilisation des financements extérieurs concessionnels et semi concessionnels auprès des multilatéraux et bilatéraux complétés, le cas échéant, par des prêts commerciaux, seront alloués pour réussir la mise en œuvre de la présente stratégie d'endettement. La conclusion récente d'un programme économique et financier triennal (2023-2025) avec le Fonds Monétaire International (FMI) est une étape importante pour soutenir lesdits efforts.

Sur le plan intérieur, les autorités envisagent de mettre en place un plan d'action pour le développement du marché intérieur des titres publics avec des actions à court terme à réaliser, tels que l'élaboration et la publication d'un calendrier d'émission des bons et obligations du Trésor et une stratégie de communication vis-à-vis du marché pour réussir l'introduction et l'émission des obligations du Trésor dès 2023, afin de réduire le risque de refinancement lié à la dette intérieure.

A partir de 2022, le service de la dette a repris son cours normal avec une tendance haussière particulièrement pour l'année 2023. Cette hausse s'explique principalement par la reprise du remboursement de la dette cumulée durant la période de suspension (ISSD).

Figure 10: Evolution de service de la dette



CHAPIRE II : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE

1. Rétrospective des ressources 2020-2022

1.1. Ressources totales

Le segment de la trajectoire 2020 à 2022 montre un accroissement annuel des recettes d'un taux de 23% en 2021 et 10% en 2022.

Les recettes fiscales représentent en moyenne de 57.9% sur la période 2020 à 2022. En revanche, les recettes non fiscales constituent la deuxième ressource du budget de l'Etat sur les trois années 2020, 2021 et 2022, en constituant une moyenne de 31%.

Tableau 1: Evolution des recettes totales 2020-2022

(en Md MRU)	2020	2021	2022
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	65.69	80.79	88.92
Revenus non pétroliers et dons	65.09	79.21	86.68
Revenus non pétroliers hors dons	58.92	71.64	80.29
Recettes fiscales	38.31	47.65	48.99
Recettes non fiscales	20.61	23.99	31.26
Dons	6.17	7.57	6.35
Recettes pétrolières	0.6	1.58	2.24

1.1.1. Evolution des recettes fiscales 2020-2022

Après avoir connu en 2021 une augmentation de 24% par rapport à 2020, due aux performances des revenus issus de la taxe sur les biens et services notamment la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur le chiffre d'affaires qui cumulent, respectivement, 12,98 Milliards MRU et 4,7 Milliards MRU, les recettes fiscales ont connu une décélération légère avec un taux de croissance de 5% en 2022 via essentiellement au recul de l'impôt sur les biens et services qui a enregistré une croissance de 3% en 2022 au lieu de 27% en 2021.

Les recettes fiscales ont été réalisées en 2020 à hauteur de 38,30 Milliards MRU pour une prévision de 33,65 Milliards, soit un taux de recouvrement de 113,83%. La bonne performance observée au niveau des recettes fiscales, a pu se faire grâce aux efforts de recouvrement de l'administration fiscale, à la productivité des secteurs moins impactés par la crise, en l'occurrence le secteur minier et télécoms, ainsi que les types de recettes dépendant des réalisations de l'exercice antérieur, notamment le BIC. Ces efforts ont été continués en 2021 avec un taux de recouvrement de 110% avant d'être contracté à 92% en 2022 à la suite des perturbations aux chaînes d'approvisionnement ayant trait à la crise en Ukraine.

S'agissant des ratios des recettes fiscales par rapport à certains agrégats macroéconomiques et budgétaires, il a été constaté que la pression fiscale s'est établie en moyenne à 12,1% du PIB nominal et 19,6% du PIB hors industries extractives sur la période 2020-2022. Par ailleurs, la moyenne de ratio des recettes fiscales en pourcentage du total des recettes hors pétrole, pour la même période, a été 59%.

1.1.2. Evolution des recettes non fiscales

Malgré que recettes de la pêche se sont dégradées de 20% en 2021, les recettes non fiscales ont augmenté par rapport à 2020 de 10%, passant de 13,21 milliards MRU à 14,52 milliard MRU, expliquée principalement par l'augmentation des revenus issus des entreprises publiques (dividendes versées à l'Etat), notamment ceux de la SNIM (4,5 Milliards MRU), qui ont enregistré une évolution de +147%. Aussi, les recettes minières ont connu une progression de 45% par rapport à 2020, se situant à 2 Milliards MRU

En 2022, le total des recettes non-fiscales a augmenté à un taux de 56% par rapport 2021, dont 55% correspondant au versement des dividendes de la SNIM associée à la reprise des recettes de la pêche de 17%.

Au titre de l'exercice 2022, les recettes en capital ont diminué par rapport à 2021 passant de 1,97 milliard MRU à 0,05 milliard MRU, soit une régression de 97,5%. Les revenus issus des ventes des licences cellulaires ont atteint 1,82 Milliard MRU, et les ventes de terrains, ont progressé de 71% passant de 0,082 Milliard MRU en 2020 à 0,14 Milliard en 2021. Les recettes en capital ont décéléré en 2022 par rapport à 2021 passant de 1,97 milliard MRU à 0.05 milliard MRU.

Les recettes des hydrocarbures correspondent aux redevances, impôts et taxes versés par les sociétés pétrolières, les appuis à la formation et à la promotion du secteur des hydrocarbures, les intérêts perçus sur les placements des avoirs du Fonds national de revenus de hydrocarbures (FNRH) auprès des institutions financières internationales et les recettes relatives au projet GTA.

Au titre de l'exercice 2022, les recettes des hydrocarbures ont enregistré un montant de 2,24 Milliards MRU, dont 1,02 Milliard MRU de recettes gazières.

Par rapport aux exercices 2021 et 2020, les recettes des hydrocarbures ont enregistré une augmentation de 15,5% et 94,8%.

1.1.3. Evolution des dons

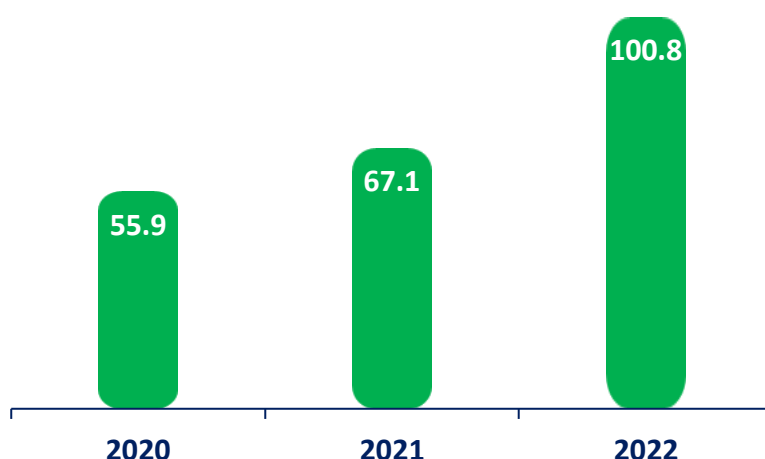
Les appuis budgétaires et les dons-projets ont atteint 6,17 milliards MRU, 7,57 milliards MRU et 6,35 milliards MRU respectivement en 2020, 2021 et 2022.

En 2021, les ressources extérieures ont atteint 7,57 Milliards MRU, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année 2020. Malgré que les dons projets se sont progressés, la tendance des dons s'est inversée en 2022 en raison de la non éligibilité de notre pays à l'appui de l'IDA.

2. Rétrospectives des dépenses 2020-2022

La présente rétrospective des dépenses publiques pour la période 2020-2022 a été élaborée à partir de la loi de règlement de l'année 2020, de l'avant- projet de la Loi de règlement finalisé pour l'année 2021 et le TOFE décembre de l'année 2022.

Figure 11: Evolution des dépenses publiques 2020-2022



Les dépenses exécutées sur le budget de l'Etat enregistrent une tendance à la hausse de 2020 à 2022, passant de 55,9 milliards MRU en 2020 à 100,8 milliards MRU en 2022, soit une augmentation de 80,30%.

L'année 2021 a enregistré un niveau des dépenses à hauteur de 67,1 Milliards MRU. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général de l'État (hors comptes spéciaux) ont atteint 65,7 milliards MRU avec une nette augmentation par rapport à 2020 de l'ordre de 20%, reflétant la politique budgétaire de l'État qui vise à soutenir la reprise de l'activité économique et à atténuer les effets de la crise sanitaire sur les populations les plus vulnérables. En outre, plusieurs réformes visant à déconcentrer et à simplifier l'exécution des dépenses ont été mises en œuvre en 2021 et ont contribué à fluidifier l'exécution du budget.

En 2022, l'évolution constatée au niveau des dépenses du budget de l'Etat due à l'augmentation des subventions et autres transferts ainsi que celle des dépenses d'équipement et prêts nets d'un taux de 59%.

2.1. Dépenses courantes

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 18,3% et 39,4% respectivement en 2021 et 2022. Ces dépenses ont représenté 65%, 64% et 60% du total des dépenses du budget général de l'Etat respectivement en 2020, 2021 et 2022.

2.1.1. Traitements et salaires

Pour l'année 2021, les dépenses des traitements et salaires ont atteint 18, 82 Milliards MRU contre 16,71 Milliards MRU en 2020 avec une hausse de 12,6%. En 2022 cette évolution a gardé la même tendance en enregistrant un taux de 12% par rapport à 2021.

Cette augmentation est attribuable à l'augmentation de la masse salariale, suite notamment aux recrutements de l'administration publique, particulièrement au niveau des départements de l'éducation et de la santé.

La masse salariale en pourcentage des recettes fiscales est passée de 44% en 2020 à 39% en 2021 avant d'être augmenté de nouveau à 44% en 2022. La masse salariale rapportée aux dépenses de l'Etat a affiché une trajectoire décroissante ; 30% en 2020, 28% en 2021 et 21% en 2022.

2.1.2. Dépenses d'acquisition de biens et services

Les dépenses sur biens et services en 2020 et 2021 ont été exécutées à hauteur de 87 % avec un taux d'évolution de 32,9%. Cette tendance s'est accrue en 2022 pour atteindre un taux d'exécution de 90% et en décélérant en termes d'évolution à 19% par rapport à 2021.

2.1.3. Subventions et autres transferts courants

Entre 2020 et 2021, les subventions et autres transferts courants se sont situés successivement à hauteur de 6,38 et 9 milliards MRU, soit une hausse de 41,1%. En 2022, l'enveloppe des subventions et autres transferts courants a atteint 20,6 milliards MRU. Cette évolution est due à la politique de riposte à la crise sanitaire et à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité.

2.1.4. Charges de la dette publique

Les charges de la dette publique ont atteint 2,26 milliards MRU en 2020 pour parvenir à 2,17 milliards MRU en 2021, soit une baisse de -4%. En 2022, ces charges ont atteint 3 milliards MRU, soit une évolution de 38,2%. Le ratio des charges de la dette publique par rapport aux dépenses publiques est passé de 4% en 2020 à 3% en 2021 et 2022. En ce qui concerne de l'évolution dudit ratio en pourcentage du PIB nominal est passé de 0.9%, 0.8% et 0.8% respectivement aux années 2020, 2021 et 2022. Le ratio des charges de la dette publique par rapport aux recettes fiscales sur la période allant de 2020 à 2022 est enregistré respectivement les taux de 6%, 5% et 6,3%. Ce ratio par rapport aux exportations a évolué de 1,8% à 2.3% pour la période de 2020 à 2022.

2.1.5. Crédits non-ventilés

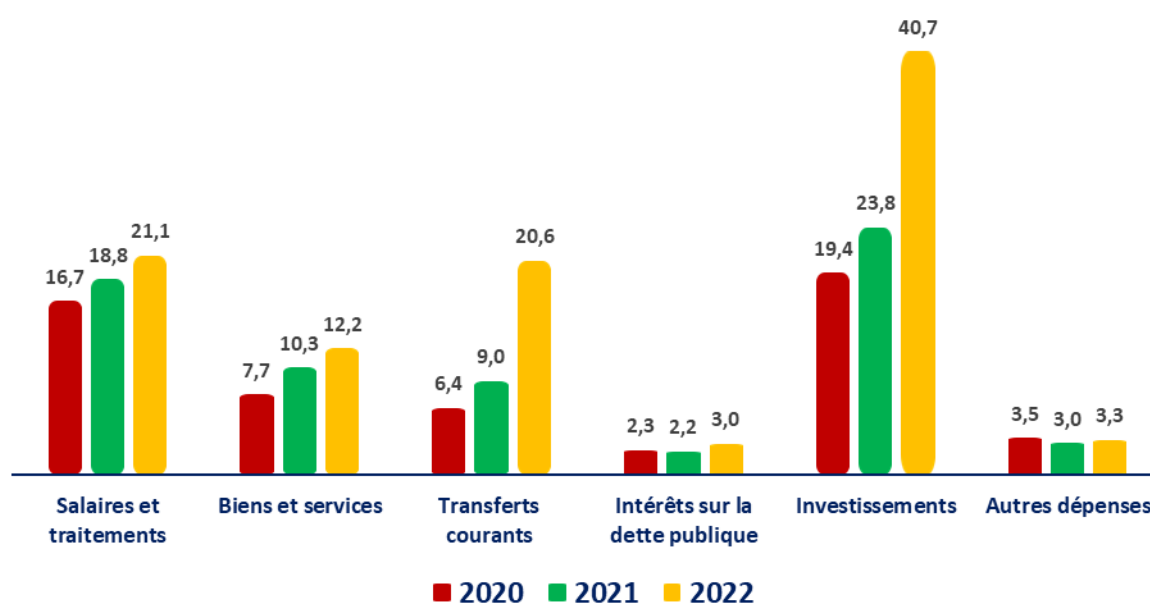
En 2022, les crédits non-ventilés ont été exécutés à hauteur de 1,3 Milliard MRU, contre 1,61 et 2,32 Milliards MRU respectivement en 2021 et 2020. Cette tendance baissière s'expliqué par des mesures introduites pour renforcer la transparence et la crédibilité du budget de l'Etat ainsi que l'efficacité de l'allocation des ressources.

2.2. Dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses d'équipement et prêts nets ont augmenté de près de 71% par rapport à 2021, emportées essentiellement par les investissements financés sur ressources internes de 75,6%.

En 2021, ces dépenses ont évolué par rapport à 2020 de 23,1% dont 78,4% représentant celles financées sur ressources intérieures.

Figure 12: Evolution des agrégats des dépenses publiques 2020-2022



3. Exécution du budget fin mars 2023

L'exécution budgétaire de l'année 2023 a été entamée dans un contexte international marqué par le suivi de la flambée des prix des denrées alimentaires ainsi que ceux de l'énergie. Du point de vue des dépenses, leur exécution a débuté, pour la première fois, durant le mois de janvier.

3.1. Recettes budgétaires

Les recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières) qui ont été mobilisées au titre du premier trimestre de l'année 2023 s'élèvent à un montant de 16,35 milliards MRU, soit un taux d'exécution de 16% contre 13,85 milliards MRU premier trimestre de l'année 2022, soit une évolution de 18%.

La progression des recettes fiscales encaissées aux premiers trimestres 2022 et 2023 est tirée essentiellement par les impôts sur les bénéfices et revenus net de 13%, les taxes sur les biens et services de 11% et les taxes sur le commerce international de 19% ; ce qui laisse présager d'un bon niveau de mobilisation des recettes au titre de l'année 2023. Cependant, il est à noter que le niveau de réalisation des recettes non fiscales à fin mars 2023 s'est dégradé de 0,83 milliard MRU, soit -36%. Cette dégradation est due essentiellement à celle des recettes de la pêche qui enregistrent un manque à gagner de 0,74 milliard MRU, soit 89% du recul total desdites recettes par rapport à la même période de l'année 2022.

Les dons ont affiché un montant de 2,74 milliards MRU à fin mars 2023, dont 2,01 milliards MRU au titre des aides budgétaires.

3.2. Dépenses et prêts nets

Les dépenses et prêts nets exécutés dans le premier trimestre de l'année 2023 se rapprochent à 17,77 milliards MRU, contre 7,86 milliards MRU en 2022, soit un taux de progression de 126%. En ce qui concerne le taux d'exécution de ces dépenses, il se double dans la période de comparaison en passant de 8,92% à 16%.

Cette amélioration sans précédent représente le premier gain de l'ouverture de l'exécution budgétaire en janvier 2023 contre le mois de mars pour l'année 2022. Cette tendance haussière est tirée particulièrement par les dépenses d'équipement et prêts nets, qui ont crû de 154%, portées principalement par les investissements financés par intérieur qui sont passés de 0,08 milliard fin mars 2022 à 2,83 milliards fin mars 2023, soit une évolution de 3574%. Les dépenses courantes ont aussi augmenté d'un taux de 125% pour la même période précitée, tirées respectivement par les biens & services et les transferts courants.

3.3. Solde budgétaire

Le solde budgétaire globale fin mars 2023 a enregistré un déficit de 1,42 milliard MRU, contre un excédent près de 6 milliards MRU à fin mars 2022, soit un taux de dégradation de 124%,

Tableau 2: Tableau des opérations financières de l'Etat Exécution du 1ier trimestre des années 2022 et 2023

	T1-2022	T1-2023	Ecart	Δ%
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	16.35	13.85	2.5	18%
Revenus non pétroliers et dons	15.71	13.47	2.24	17%
Revenus non pétroliers hors dons	12.96	12.72	0.25	2%
Recettes fiscales (hors pétrole)	11.47	10.39	1.09	10%
Taxes sur les revenus et profits	4.44	3.91	0.53	13%
Taxes sur les biens et services	4.64	4.18	0.46	11%
Taxes sur le commerce international	2.03	1.71	0.32	19%
Autres recettes fiscales	0.37	0.58	-0.21	-36%
Recettes non fiscales	1.49	2.32	-0.83	-36%
Recettes de la pêche	0.39	1.13	-0.74	-66%
Recettes minières	0.01	0.13	-0.12	-95%
Dividendes et redevances des entreprises publiques SNIM	0.01	0.09	-0.08	-92%
BCM et autres Mauritel PANAPA		0.09	-0.09	-100%
Portndb	0.01		0.01	
Dette rétrocédée et recouvrements				
Droits d'exploration miniers				
Comptes spéciaux	0.63	0.6	0.03	6%
Recettes en capital	0.07	0.01	0.06	759%
Autres	0.39	0.37	0.02	5%
Dons	2.74	0.75	1.99	265%
Dons projets	0.73	0.75	-0.02	-3%
Aide budgétaire	2.01		2.01	
Recettes exceptionnelles		0.01	-0.01	-100%
Dépenses et prêts nets	17.77	7.86	9.91	126%
Dépenses courantes	13.45	5.97	7.48	125%
Salaires et traitements	6.08	4.78	1.3	27%
Biens et services	3.72	0.09	3.63	4031%
Transferts courants	2.24	0.1	2.14	2092%
Intérêts sur la dette publique	0.49	0.38	0.11	28%
Extérieurs	0.01	0.35	-0.34	-96%
Intérieurs	0.3	0.03	0.26	864%
Comptes spéciaux	0.63		0.63	
Dépenses d'équipement et prêts nets	3.99	1.57	2.42	154%
Investissements financés par extérieur***	1.16	1.49	-0.33	-22%
Investissements financés par intérieur (dont dépenses FAID)	2.83	0.08	2.75	3574%
Restructurations et prêts nets	0.33	0.32	0.01	2%
Réserves communes	0.11	0.01	0.11	1836%
Autres dépenses	0.17		0.17	
Solde hors pétrole ; dons non compris (déficit -)	-4.8	4.86	-9.66	-199%
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	-2.06	5.61	-7.67	-137%
Solde de Base hors pétrole (déficit -)	-3.72	6.7	-10.42	-155%
Solde global ; dons non compris (déficit -)	-4.16	5.24	-9.4	-180%
Solde global; dons compris (déficit -)	-1.42	5.99	-7.41	-124%

CHAPITRE III : CADRAGE BUDGETAIRES 2024-2026

1. Hypothèses du cadrage budgétaire

Le cadrage budgétaire s'appuie sur des hypothèses économiques réalistes et justifiées. Ces hypothèses peuvent être scindées en deux catégories : hypothèses macroéconomiques basées sur les données du secteur réel fournies par le MAEPSP, et autres hypothèses.

1.1. Hypothèses macro-économiques

Tableau 3: Hypothèses macroéconomiques (2023-2026)

Hypothèses macroéconomiques	2023	2024	2025	2026
Produit intérieur brut en valeur (en %)	9,2%	10,8%	11,5%	12,5%
Produit intérieur brut en volume (en %)	4,3%	5,7%	6,2%	7,6%
Consommation des ménages en valeur (en%)	7,4%	5,9%	6,3%	6,8%
Importations en valeur (en%)	2,1%	-31,6%	-0,6%	1,7%
Indice des prix à la consommation (en%)	8,0%	6,8%	6,8%	6,8%

1.2. Autres hypothèses

Les données relatives aux hypothèses des projections des recettes du secteur de la pêche sont détaillées en annexe A.

2. Orientations de la politique budgétaire

La politique budgétaire qui sert de guide au présent Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2024-2026, vise la viabilité budgétaire, avec la rationalisation des dépenses courantes (subventions non ciblées), et le lissage de la volatilité liée aux ressources du secteur extractif, conformément aux engagements convenus dans le cadre du Programme économique et financier 2023-2025, appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI.

L'ancrage budgétaire sera un plafond sur la dette qui maintiendra notre pays en dessous du seuil de surendettement élevé. L'opérationnalisation de cet ancrage budgétaire implique un déficit primaire non extractif (dons compris) entre 3,2 à 5 % du PIB. Cet objectif sera atteint en réduisant les dépenses courantes à 13,1 % du PIB et à 18,8% du PIB hors industries extractives d'ici 2026, en maintenant les dépenses en capital à environ 8.6 % du PIB.

L'espace budgétaire supplémentaire créé par l'augmentation des recettes non extractives ou la réduction des dépenses courantes sera utilisé pour accroître les investissements publics, et augmenter les dépenses sociales ciblées de telle sorte que le solde primaire non-extractif reste inchangé et en ligne avec notre objectif budgétaire de moyen-terme.

Le dispositif de protection sociale sera maintenu par le biais de l'augmentation du montant trimestriel versé aux ménages de 2 200 MRU en 2022 à 2 900 MRU en 2023 et à 3 600 MRU d'ici 2024. Le registre social sera actualisé et enrichi et son utilisation pour les programmes sociaux sera maintenue, tout en tenant compte de la nécessité d'une équité géographique d'ici 2025.

La priorité sera accordée aux dépenses des ordres d'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé primaires, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et des programmes d'assistance sociale mieux ciblés. Le marquage thématique du budget va se poursuivre, ce qui permettra à terme d'intégrer notamment les dépenses liées au climat et au genre dans un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) pour lutter plus efficacement contre les défis climatiques et les inégalités de genre auxquels notre pays fait face.

2.1. Cadre de politique budgétaire

Les réformes seront axées sur l'amélioration des résultats budgétaires, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement de la gestion des finances publiques. À cette fin, les réformes structurelles en cours seront poursuivies.

Pour améliorer la transparence budgétaire, la présentation des statistiques du budget et le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sera modernisé pour être conforme avec normes internationales du Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (Manuel SFP 2014). Le TOFE des collectivités locales sera produit en 2023 et la maquette sera affinée, avant d'envisager son intégration au TOFE Etat. Parallèlement, une stratégie pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'information comptable et budgétaire et améliorer leur cohérence et leur pertinence va être élaborée dans le meilleur délais. Enfin, dans le cadre de la réforme comptable et du passage à la comptabilité patrimoniale et droits et obligations constatées, un premier bilan d'ouverture (BO) est prévu au 1er janvier 2024.

En vue de prolonger la durée de vie utile des investissements publics, les dépenses d'entretien nécessaires de ces investissements seront intégrées à partir de loi de finances 2024.

A. Politique fiscale :

Afin d'améliorer la neutralité, l'équité et l'efficacité du système fiscal et de mobiliser des recettes supplémentaires, la politique fiscale s'améliorera à travers : i) la suppression des points francs et la réduction du nombre de régimes spéciaux par la révision du Code des investissements ; ii) l'atténuation des distorsions économiques, et l'amélioration de la mobilisation des recettes tout en maintenant l'attractivité de notre pays pour de nouveaux investissements ; iii) la révision de la fonctionnalité du système fiscal en l'occurrence l'impôt foncier et la taxe à la consommation ; iv) la réduction des dépenses fiscales (estimées à environ 3% du PIB) afin de dégager une marge de manœuvre pour augmenter les dépenses sociales.

D'ores et déjà dans le cadre du Projet de loi de finances rectificative (PLFR) 2023, les mesures suivantes ont été prises pour augmenter le niveau de recettes : i) le rétablissement du taux de la TVA sur les services de télécommunications à 18% ; et ii) l'institution d'une taxe spécifique sur les services de télécommunications de 5%, applicable sur le Chiffre d'affaires des entreprises redevables.

B. Administration fiscale :

Pour renforcer les réformes fiscales en cours qui visent à accroître les recettes fiscales, une plateforme de télédéclaration et de télépaiement avec une interconnexion avec la plateforme Jibaya a été mise en place en 2023 ; l'objectif visé est de rendre obligatoire la télédéclaration et le télépaiement pour les grands contribuables dès 2024. Les grands contribuables seront également intégrés dans le registre des grandes entreprises dès 2024. En collaboration avec l'équipe SYDONIA, la Direction Générale des Douanes (DGD) a

élargi en 2023 l'accès aux commissionnaires en douane (déclarants) pour pouvoir procéder en ligne à la déclaration des marchandises de leurs clients.

Aussi, dans le cadre de la transparence fiscale, le PLFR a introduit l'obligation de déclaration de l'Impôt sur les sociétés (IS) pour les entreprises bénéficiant de régimes fiscaux dérogatoires

C-Gestion des recettes du secteur extractif :

Avant le début de la production de gaz dans le cadre du projet de gaz naturel GTA à partir de [2024], la structure de gestion des ressources gazières et minières sera réorganisée pour intégrer ces recettes dans le cadre budgétaire à moyen terme. Les règles permettant de lisser la volatilité des recettes gazières et minières finançant le budget seront fixées, avec l'application des bonnes pratiques en matière de déclaration des recettes gazières et minières et des avoirs/gains du fonds d'épargne. Dans le même temps, la performance de notre fonds souverain, le Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) sera examinée pour savoir dans quelle mesure il est adapté à la gestion de flux financiers et d'actifs plus volumineux.

2.2. Cadre de politique de la dette 2023-2025

L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité essentielle. Des efforts supplémentaires seront déployés pour assurer une cohérence entre les priorités d'emprunt et celles de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour garantir une coordination entre les institutions. Les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères vont être améliorés. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été redynamisé. Ses capacités opérationnelles seront renforcées afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités chargées des questions de dette

Des bulletins annuels sur la dette contenant des informations sur les emprunts extérieurs et intérieurs des entités publiques seront publiés de façon chronique, notamment des renseignements détaillés sur chaque prêt, les profils du service de la dette et, dans la mesure du possible, les arriérés des entreprises publiques. La Direction de la Dette Extérieure accélèrera les actions visant le renforcement des capacités techniques et fonctionnelles de la DDE pour un meilleur enregistrement et suivi de la dette publique ainsi qu'une meilleure diffusion et analyse des données de la dette à travers des assistances techniques ciblées, tant sur les meilleures pratiques internationales d'enregistrement, de suivi et d'analyse de la dette que sur la fiabilisation du système et son exploitation.

L'objectif de la stratégie de la dette est de définir un cadre de mobilisation des financements qui tient compte notamment de l'évolution des ressources concessionnelles disponibles, de l'ambition de diversification des partenaires financiers y compris les financements commerciaux et du degré de développement du marché national des titres publics.

3. Prévisions des ressources 2023-2026

Au regard du cadrage macroéconomique et de la stratégie de la gestion des finances publiques, les résultats des projections des recettes du budget de l'Etat projetées connaîtront une amélioration moyenne de 13% sur la période 2023-2026 et de 4,2% pour les recettes hors de pétrole.

3.1. Ressources intérieures 2023-2026

Les résultats de nos projections montrent que les recettes fiscales connaîtront une augmentation moyenne de 10,0% sur la période 2023-2026. Cependant, les recettes non fiscales évolueront en sens opposé, avec une variation moyenne de -4.6% sur la même période. L'évolution des recettes fiscales est tirée principalement par les taxes sur le commerce international de 11,4%, les taxes sur les biens et services de 8,5% et les taxes sur les revenus et profits 7,6%. En revanche, la tendance baissière des recettes non fiscales est attribuée essentiellement aux prévisions des prix de minerai de fer qui affecteront les dividendes de la SNIM ainsi que la distribution seulement du 45% des dividendes de 2022.

Durant cette période, la pression fiscale par rapport au PIB nominal se situerait autour de 14%, et de 17% en utilisant le PIB hors industries extractives.

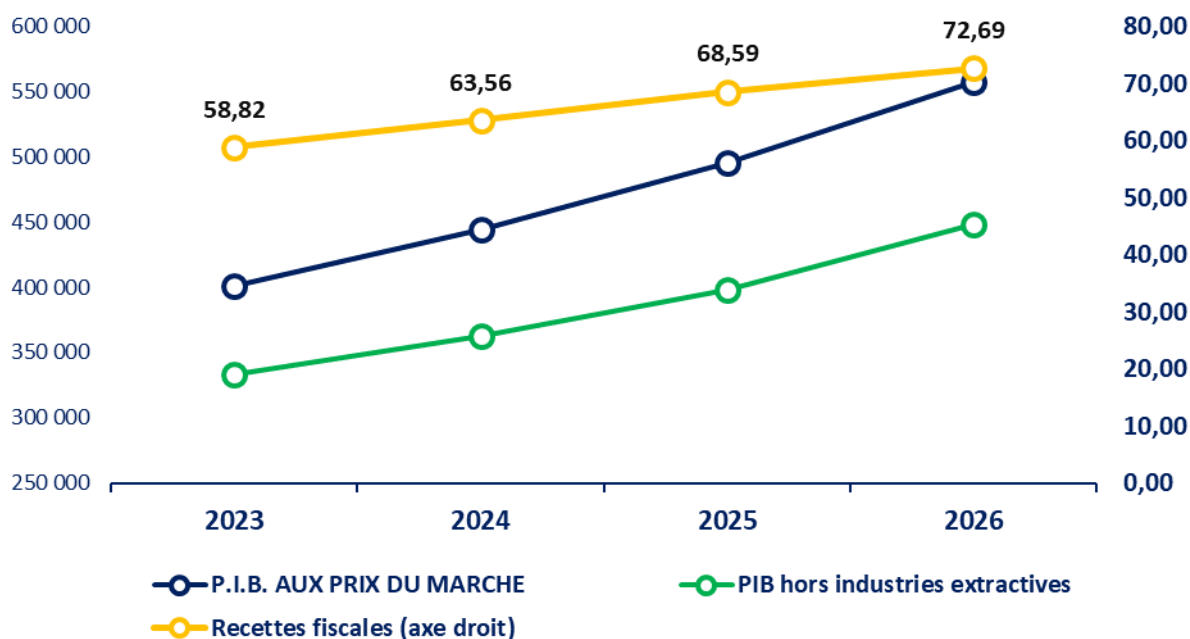
	2023	2024	2025	2026
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	95,52	114,82	141,79	144,50
Recettes publiques (hors pétrole)	94,04	96,87	98,48	101,18
Recettes fiscales	58,82	63,56	68,59	72,69
dont taxes sur les revenus et profits	18,70	19,88	21,14	22,67
dont taxes sur les biens et services	26,32	28,65	30,44	32,31
dont taxes sur le commerce international	11,45	12,43	14,24	15,13
dont autres recettes fiscales	2,35	2,60	2,77	2,57
Recettes non fiscales	26,27	25,48	24,54	24,71
Dons	8,96	7,84	5,35	3,78
Projets	7,56	6,86	4,16	2,69
Aide budgétaire	1,4	0,98	1,19	1,08

Comme le montre le tableau ci-dessous, les recettes extractives passeront de 12,00 milliards MRU en 2023 à 53,57 milliards MRU en 2026, soit une progression de 346%, attribuable notamment à des encaissements importants prévus des revenus issus de l'exploitation gazière :

Années/Recettes budgétaires	2023	2024	2025	2026
Recettes extractives (en Mds MRU)	12,00	29,13	53,50	53,57
Recettes non extractives (en Mds MRU)	83,52	85,69	88,29	90,93
Recettes budgétaires totales (en Mds MRU)	95,52	114,82	141,79	144,50

Le détail des recettes budgétaires figure en annexe du présent document.

Figure 13: Evolution des recettes fiscales et PIB



3.2. Ressources extérieures 2023-2026

La Mauritanie conformément aux engagements souscrits en matière de soutenabilité de la dette extérieure a recours uniquement aux financements concessionnels. Les projections sur la période 2023-2026 montrent que les prêts contractés par l'administration centrale connaîtront une croissance moyenne de 17%, en passant de 4,5 milliards MRU en 2023 à 5,04 milliards MRU en 2024 et à près de 7 milliards MRU en 2025 et 2026.

En revanche, les dons suivront une trajectoire descendante en arrivant à un montant de 2,7 milliards MRU en 2026 contre 7,56 milliards MRU en 2023.

En somme, les ressources extérieures seront augmentées d'un taux moyen de 14% sur la période 2023-2026.

Tableau 4: Enveloppes indicatives des ressources extérieurs au titre de 2023-2026

En millions MRU	2023	2024	2025	2026
Prêts Administration (BE)	4 487	5 038	6 994	6 993
Dons Administration (BE)	7 556	6 857	4 164	2 694
TOTAL	12 043	11 895	11 158	9 687

4. Prévisions des dépenses 2023-2026

4.1. Evolution des dépenses totales

Le volume des dépenses globales devrait augmenter d'un taux moyen de 1,18% sur la période 2023-2026, contre un taux moyen de 25,8% pour la période 2020-2022. Cette trajectoire baissière reflète la politique visant à contrôler l'augmentation vertigineuse de ces dépenses durant les années du COVID ainsi que celles de l'année dernière qui a été caractérisée par l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Le pourcentage de ces dépenses par rapport au PIB hors industries extractives prendra une tendance baissière en passant de 32% en 2023 à 23,6% en 2026.

Tableau 5: Evolution des dépenses 2023-2026

En millions MRU	2023	2024	2025	2026
Dépenses publiques	106,36	108,13	106,41	105,49
Salaires et traitements	24,28	24,87	25,15	26,25
Biens et services	13,00	12,80	12,48	12,39
Transferts courants	17,67	15,50	13,60	11,70
Intérêts sur la dette publique	3,21	3,13	3,12	3,16
Investissements	41,52	43,42	43,90	43,41
Autres dépenses	6,67	8,41	8,16	8,59

4.1.1. Dépenses courantes

Les dépenses courantes enregistreraient une décélération avec un taux de croissance moyen de 0,8% sur la période 2023-2026 par rapport à 23,4% pour celle de 2020-2022. Cette tendance est animée par le ralentissement prévu du taux moyen d'évolution des transferts courants qui se situerait autour de -13,2% durant les années de 2023-2026 contre 68% sur la période allant de l'année 2020 à 2022 dû aux politiques qui ont été menées pour endiguer les effets du COVID ainsi que l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires enregistrées en 2022.

Le volume des dépenses courantes par rapport au PIB nominal hors industries extractives passera de 19,5% en 2023 à 13,9% en 2026, ce qui montre les efforts qui seront fournis pour le contrôle de la volatilité de cette rubrique budgétaire.

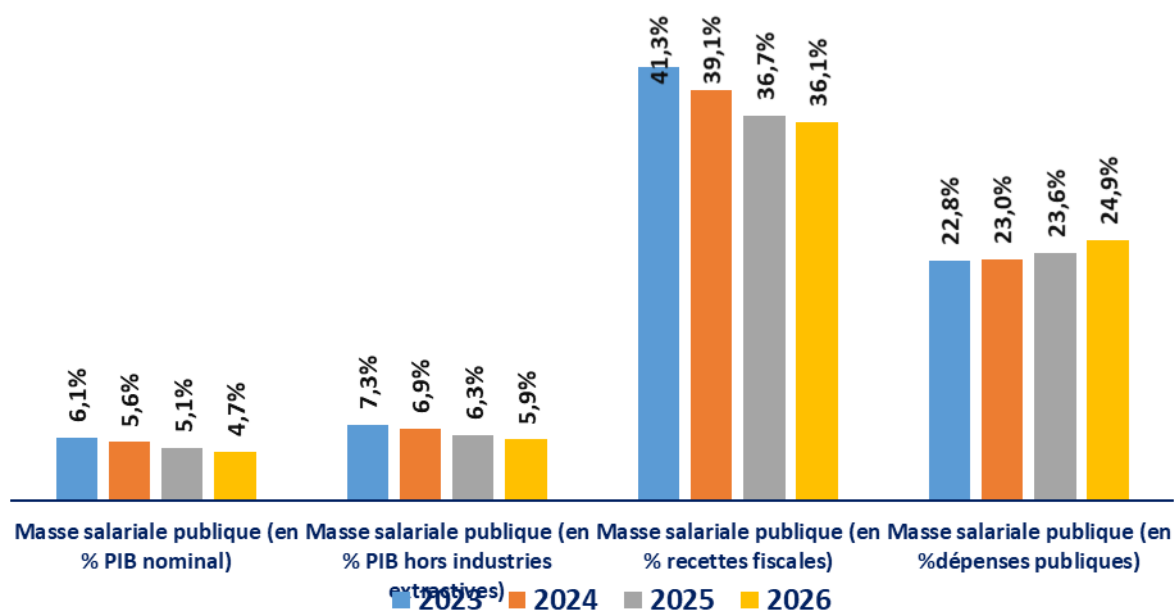
4.1.1.1. Charges du Personnel

Les dépenses de personnel sont projetées en prenant en compte l'effet du glissement GVT et des nouveaux recrutements.

La croissance de la masse salariale publique connaîtra une augmentation de 15,2% au titre de l'année 2023, à la suite de la dernière augmentation décidée lors de la commémoration du 62^{ième} anniversaire de l'indépendance nationale, visant à atténuer les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents de l'Etat. Cette évolution va se redresser pour retrouver son rythme de croisé à 3,2%, 1,1% et 4,4% respectivement au titre des années 2024, 2025 et 2026.

La masse salariale publique représenterait en moyenne 38,4% de recettes fiscales et 23,6% de dépenses publiques sur les années 2023-2026.

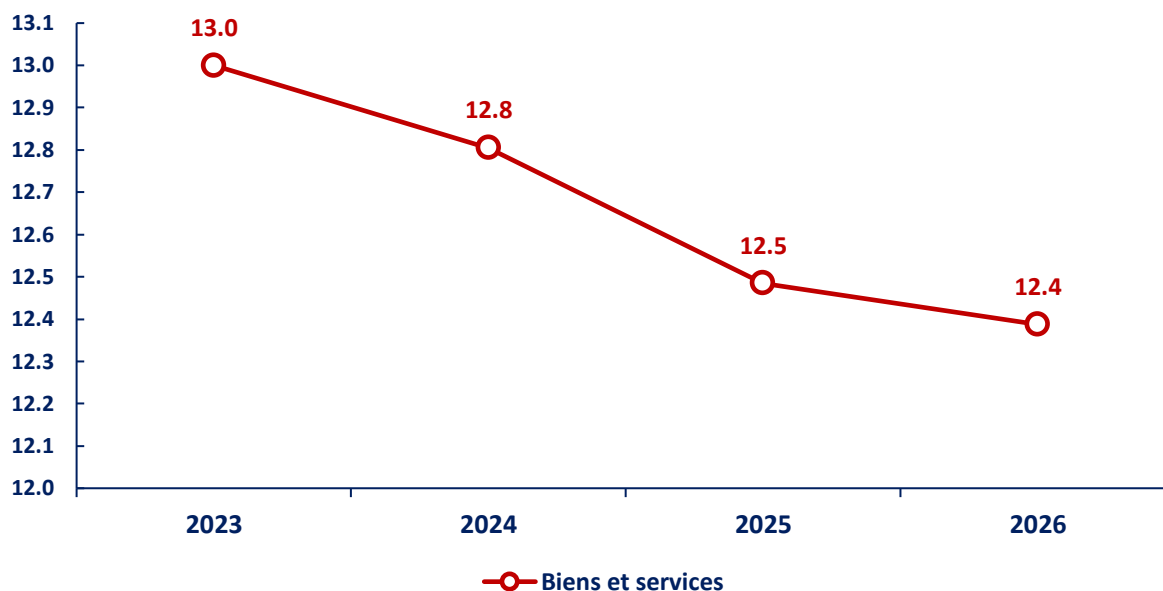
Figure 14: Principaux ratios de la masse salariale publique 2023-2026



4.1.1.2. Dépenses des biens et services

Les dépenses en biens et services vont connaître une régression modérée avec un taux de -1,6% sur la période 2024-2026 au lieu de +23,4% enregistré en 2020 à 2022. Cette tendance modérée reflète la politique visant à réorienter les fonds publics vers l'investissement.

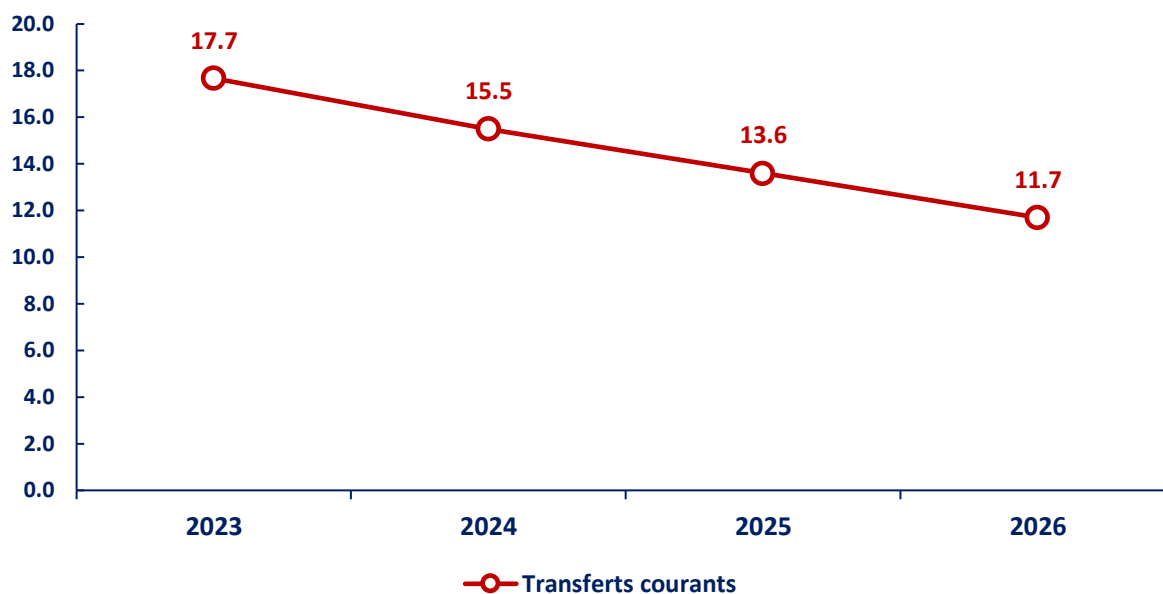
Figure 15: Evolution des Biens et services 2023-2026



4.1.1.3. Subventions et Transferts courants

Le contrecoup des dépenses courantes à partir de 2023 affecte principalement les transferts courants qui enregistreront une décroissance moyenne de -13,2% sur la période de 2023-2026.

Figure 16: Evolution des Subventions et Transferts courants



4.1.1.4. Intérêts de la dette

L'évolution des charges relatives aux intérêts de la dette resteront stables autour de 3.2 milliards MRU sur la période 2023-2026. Le ratio intérêts de la dette par rapport aux recettes fiscales suivront une tendance baissière en passant de 5,5% en 2023 à 4,3% en 2026.

Tableau 6: Ratios de la dette 2023-2026

	2023	2024	2025	2026
Intérêts de la dette (en % recettes totales et dons (y compris R. pétrolières))	3,36%	2,72%	2,20%	2,18%
Intérêts de la dette en % dépenses publiques	3,02%	2,89%	2,91%	2,96%
Intérêts de la dette en % exportations	1,75%	1,59%	1,47%	1,41%
Intérêts de la dette en % recettes fiscales	5,46%	4,92%	4,53%	4,33%
Intérêts de la dette en % PIB	0,72%	0,65%	0,57%	0,54%

4.1.2. Dépenses en capital

Les dépenses d'équipements et prêts nets connaîtraient une faible augmentation sur la période 2023-2026 en enregistrant respectivement les valeurs 41,52 milliards MRU et 43,41 milliards MRU, soit un taux d'évolution moyen de 2%. Ces dépenses sont dominées par celles financées sur ressources intérieures d'un taux moyen de 74% sur la période 2023-2026.

Le volume des dépenses en capital représenterait, sur la période 2023-2026, un taux moyen de 40,4% du total des dépenses publiques et respectivement 9,2% et 11,30% du PIB et PIB hors industries extractives.

Tableau 7: Ratios des dépenses en capital 2023-2026

	2023	2024	2025	2026
Dépenses en capital % de Total des dépenses	39,04%	40,15%	41,25%	41,15%
Dépenses en capital en % du PIB	10,36%	9,78%	8,87%	7,79%
Dépenses en capital en % du PIB hors industries extractives	12,48%	11,99%	11,04%	9,69%

5. Prévisions solde budgétaire et son financement

5.1. Solde budgétaire

Le solde budgétaire global en pourcentage du PIB hors industries extractives passera de -3,3% du PIB hors industries extractives en 2023 à 1,8% du même PIB en 2024 avant de se situer d'ici 2026 à 8,7% du PIB hors industries extractives.

Le solde primaire non extractif en pourcentage du PIB hors industries extractives, au titre de la période précitée, devrait passer de -5,9% en 2023 à -5,4% en 2024 -3,9% en 2025 et -2,7% en 2026. Cette tendance reflète la volonté du gouvernement de stabiliser la dette publique à moyen terme.

Tableau 8: Solde budgétaires en mds MRU 2023-2026

	2023	2024	2025	2026
Solde primaire non extractif	-19,6	-19,3	-15,0	-11,4
en % PIB hors industries extractives	-5,9%	-5,3%	-3,8%	-2,5%
Solde global; dons compris (déficit -)	-10,8	6,7	35,4	39,0
en % PIB	-2,7%	1,5%	7,1%	7,0%
en % PIB hors industries extractives	-3,3%	1,8%	8,9%	8,7%

CHAPITRE IV : CDMT GLOBAL 2024-2026

1. Comparaison en CDMT 2023-2025 et CDMT 2024-2026

1.1. Budget général

Les principaux changements constatés au niveau du CDMT 2024-2026 par rapport le CDMT 2023-2025 relèvent principalement à la dernière augmentation de la masse salariale publique qui constitue une mesure nouvelle, ainsi que la prise en compte d'effets des prix de l'énergie pour l'année 2025 dans les nouvelles prévisions. Cette prise en compte des effets des prix de l'énergie a engendré une augmentation du montant destiné à la subvention des hydrocarbures en 2025. Pour les autres rubriques, le changement reste modéré par rapport le CDMT 2023-2025, à l'exception de la diminution du montant de l'investissement au titre de l'année 2023.

Tableau 9: Comparaison entre CDMT 2023-2025 et CDMT 204-2026

	Partie	2023	2024	2025	2026
CDMT 2023-2025	Salaires	21,7	22,2	22,6	
	Biens et services	13	13,11	14,18	
	Subventions et transferts	19,1	15,66	8,03	
	Investissement	46,62	46,45	44,85	
CDMT 2024-2026	Salaires	24,28	24,87	25,15	26,25
	Biens et services	13	12,80	12,48	12,39
	Subventions et transferts	17,67	15,5	13,6	11,7
	Investissement	41,52	43,42	43,90	43,41
Evolution	Salaires	11,89%	12,03%	11,28%	
	Biens et services	0,00%	-2,33%	-11,96%	
	Subventions et transferts	-7,49%	-1,02%	69,36%	
	Investissement	-10,93%	-6,52%	-2,13%	

1.2. Orientations de l'investissement public par secteur

L'évolution des enveloppes de l'investissement public par secteur annoncées dans le CDMT 2024-2026 par rapport au CDMT 2023-2025, a été caractérisée par une augmentation moyenne de 39% au niveau du secteur du développement institutionnel, 9,2% du secteur du développement industriel et du 5,5% du développement rural. Les autres secteurs ont connu une contraction moyenne de -16% au niveau du secteur des ressources humaines et du -8,3% et -7,5% successivement au niveau du projets multisectoriels et d'aménagement du territoire.

2. Visions stratégiques des secteurs prioritaires

2.1. Education

L'objectif principal du système éducatif national consiste à renforcer sa qualité et à améliorer son accès.

Les enjeux multiples de l'éducation en Mauritanie sont :

- renforcement de la gouvernance du secteur, aujourd'hui désarticulé et dispersé entre plusieurs structures gouvernementales et administratives,
- l'investissement d'une part plus importante du PIB dans l'enseignement (3.1% actuellement, la norme internationalement retenue étant de 5,4%),
- l'amélioration de la qualité des enseignants, à l'effectivité de l'éducation de base pour les enfants de 10 ans,
- le relèvement de la qualité et de la pertinence des programmes, y compris au niveau du supérieur, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ainsi que de la promotion d'une recherche scientifique développante et inclusive. De là, l'approche éducative doit traiter divers cycles et domaines d'enseignement, dans leur interdépendance et leur complémentarité.

Dans le cadre de ce second Plan d'action, la Mauritanie vise à avoir un capital humain de meilleure qualité et outillé pour contribuer au développement durable grâce, notamment, à une éducation de meilleur niveau, plus pertinente en termes d'adéquation formation/emploi. L'ambition du pays est de réussir la réforme en profondeur de son système éducatif pour faire de l'école un outil d'authenticité et de progrès.

Le pays envisage de faire de l'enseignement préscolaire, réorganisé et généralisé, ainsi que de l'enseignement originel et de l'alphabétisation : la base d'une école républicaine tournée vers la qualité et l'efficacité. Le pays aspire également à améliorer la qualité et l'efficacité interne et externe de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et à mettre en place une formation technique et professionnelle capable de soutenir le développement du pays et créer des passerelles efficaces entre l'enseignement originel et la vie professionnelle.

Pour relever la qualité et l'accès à l'éducation et en faire un ascenseur social, les orientations stratégiques en la matière sont :

- Amélioration de l'offre publique de l'enseignement préscolaire, de base et secondaire (en termes de qualité, de quantité et de respect des normes) et augmentation de la capacité d'accueil de la FTP.
- Développement de l'accès à l'enseignement fondamental et secondaire, notamment au profit des femmes et des populations rurales et vulnérables.
- Renforcement de la gouvernance institutionnelle et administrative de l'enseignement de base, secondaire et supérieur, ainsi que du pilotage institutionnel de ce dernier.

- Amélioration du cadre juridique et institutionnel, ainsi que du suivi-évaluation de l'enseignement originel et promotion d'une coopération et d'une communication au service de ce dernier et de l'alphabétisation en général.
- Modernisation du secteur de l'éducation, notamment via la promotion de l'enseignement numérique et à distance.
- Renforcement de l'implication des acteurs du développement socio-économique et prévision de moyens pour mobiliser et augmenter la capacité d'accueil pour accompagner l'augmentation des effectifs.
- Amélioration de l'efficacité interne et externe de l'enseignement supérieur.
- Promotion d'une recherche et développement endogène et inclusive.
- Accroissement de la coopération internationale dans le cadre de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
- Développement et diversification d'une formation diplômante et qualifiante de qualité et adaptée au contexte économique du pays ainsi que de programmes variés et pertinents en matière d'alphabétisation et d'enseignement non formel, favorisant la paix et le respect des différences.
- Renforcement des capacités et mise en place des passerelles nécessaires entre enseignement originel et enseignement supérieur ou formation professionnelle.
- Renforcement des capacités en termes de ressources humaines tant quantitatives que qualitatives (recrutement d'enseignants, formations, ...).

2.2. Santé

La vision globale du secteur est d'avoir une population saine et productive qui contribue à la croissance économique et au développement national, avec pour objectifs de :

- Augmenter le niveau des ressources publiques affectées au secteur de la santé pour les porter à 12% du budget général de l'État à l'horizon 2025.
- Améliorer les facteurs de motivation et en particuliers les conditions salariales du personnel médical.
- Réduire le taux de mortalité maternelle de 454 à moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes
- Faire baisser la mortalité néonatale et infantile, respectivement à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.
- Mettre fin à l'épidémie du sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les pathologies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
- Réduire de moitié, par la prévention et le traitement, le fardeau des maladies non transmissibles.
- Faire en sorte que chacun, sans distinction du statut légal, bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et à coût abordable.

- La vision du secteur doit aussi intégrer la tolérance zéro VBG (violence basée sur le Genre) et l'accès aux soins complet de qualité aux survivantes de VBG (viol, MGF, ME et FO).

Afin de pouvoir répondre à ces problématiques, des orientations stratégiques spécifiques ont été définies et restent tributaires, en partie, de la mise en place d'infrastructures de santé de qualité et répondant à des normes internationales.

- Réduction de la mortalité maternelle et néonatale à travers des interventions axées sur : la maternité à moindre risque, les soins du nouveau-né, l'espacement des naissances, l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel des adolescents et des jeunes, la lutte contre la violence basée sur le genre, la lutte contre les cancers gynécologiques, la lutte contre l'anémie et l'amélioration de l'accès à la santé maternelle de toutes les femmes, y compris les femmes migrantes.
- Réduction de la mortalité infanto-juvénile à travers des interventions visant à améliorer la couverture vaccinale, à assurer la prévention et la prise en charge de la malnutrition et à promouvoir la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant. Ces mesures pourront être déployées dans le cadre d'un réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence avec un système performant de référence et de contre référence. L'accent sera également mis sur le passage à l'échelle des interventions de santé et nutrition qui ont fait leur preuve, l'intégration des services et le niveau communautaire.
- Lutte contre les maladies transmissibles par des stratégies visant à renforcer la prévention, le diagnostic, le traitement et la lutte contre les barrières d'accès aux soins du VIH/SIDA, de la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées.
- Lutte contre les maladies non-transmissibles à travers des interventions ciblées sur les maladies à facteurs de risques communs (maladies cardio-vasculaire, cancer, pneumopathies chroniques et le diabète), les accidents de la voie publique, la santé mentale y compris l'appui psychosocial aux mères/gardiennes d'enfants malades incluant les malnutris et la santé bucco-dentaire.
- Gestion des urgences de santé publique à travers des stratégies de renforcement des capacités de préparation et de riposte à tous les niveaux, de mise en place d'un cadre de collaboration pour la préparation et la riposte aux crises sanitaires et nutritionnelles et le renforcement de la surveillance épidémiologique, y compris des zoonoses selon l'approche « Une Seule Santé ».
- Poursuite des réformes engagées pour renforcer : les capacités du régulateur, les capacités de stockage aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, les capacités du laboratoire national de contrôle de qualité, la disponibilité des produits sanguins, de la sécurité transfusionnelle ainsi que les produits de la santé reproductive, la lutte contre la contrebande et les faux médicaments
- Mise en œuvre de la feuille de route élaborée à la fin de la « scoping » mission de l'OMS en Mauritanie pour accélérer les progrès vers la couverture santé universelle qui devra, aussi, tenir compte des populations souvent marginalisées dans l'accès à la santé, telles que les populations migrantes, spécialement les personnes en situation irrégulière, et les populations mauritaniennes qui ne sont pas inscrites au registre civil ou qui appartiennent à des groupes nomades.

- Poursuite des réformes engagées par le secteur afin de disposer d'une assise réglementaire renforçant son organisation ainsi que les différentes normes et procédures de gestion des ressources humaines et financières, de prestations de services, de coordination et de suivi et évaluation. Le pouvoir des régulateurs à tous les niveaux sera renforcé ainsi que les capacités techniques et logistiques avec la promotion de la culture des résultats.

2.3. Equipement et Transport

Les infrastructures d'équipement et de transport mauritaniennes sont constituées d'un réseau de routes bitumées de 5586 kilomètres, d'une ligne de chemin de fer transportant le minerai de fer, de 7 infrastructures portuaires et de 5 dispositifs aéroportuaires.

Les orientations stratégiques pour l'équipement et le transport s'organisent autour des axes suivants :

- Réforme juridique et institutionnelle du cadre général des transports, afin d'améliorer la gouvernance à travers la concertation avec l'ensemble des secteurs impliqués.
- Redynamisation de la Société de Transport Public (STP) pour améliorer la qualité de son offre et élargir son étendue.
- Construction, réhabilitation, entretien d'infrastructures routières, et amélioration de la sécurité routière.
- Développement des réseaux de transport favorisant les échanges régionaux et sous régionaux.
- Résolution de la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes.
- Développement des infrastructures portuaires, ferroviaires et aéroportuaires et mise à niveau des normes de sécurité des aéroports.

2.4. Hydraulique et assainissement

Les orientations stratégiques impliquées par le contexte et les enjeux de l'hydraulique et de l'assainissement s'articulent autour des points suivants :

- Meilleure connaissance, suivi et protection des ressources en eau afin de mieux les exploiter et garantir leur durabilité tout en renforçant la gouvernance du secteur ;
- Amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous et notamment aux populations les plus défavorisées et celles des zones rurales et semi-urbaines ;
- Amélioration de l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage dans le cadre du développement des aménagements hydro-agricoles et des aménagements hydro-pastoraux ;
- Développement de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène pour l'ensemble de la population, et pérennisation des équipements et infrastructures nécessaires ;
- Amélioration de la gouvernance du secteur, à travers le cadre d'intervention sectoriel, l'amélioration de l'efficacité du rôle et des missions du MHA et le renforcement de l'accès au service public de l'eau et de l'assainissement.

2.5. Pêches

Le secteur de la pêche dispose d'un potentiel estimé à 1,8 Millions de tonnes dont 1,5 Millions exploitables, comprenant 42 000 tonnes de céphalopodes, 7 840 tonnes de crustacés, 1,4 Millions de tonnes de pélagiques (petits pélagiques, thons), 97 000 tonnes de démersaux et 300 000 tonnes de praires non encore exploitées. Les politiques bâties autour de l'exploitation durable de ce potentiel ont permis d'enregistrer des avancées importantes autour de la pêche hauturière, la pêche côtière et la pêche artisanale. Malgré ces avancées importantes, les résultats n'ont pas souvent été à la hauteur des ambitions à cause de la surexploitation et de la faible création de valeur ajoutée locale.

Les principaux enjeux pour le secteur visent à assurer une exploitation durable du potentiel halieutique pour un développement économique intégré, augmentant de façon importante la part locale de la valeur ajoutée tirée des ressources halieutiques, y compris au niveau de la pêche continentale, au service des populations.

Les orientations stratégiques du secteur sont :

- Contribution accrue des secteurs de l'économie maritime au développement économique et humain du pays à travers le renforcement de la transformation, l'industrialisation et l'optimisation de toutes les étapes de la chaîne de valeur et l'augmentation de la valeur ajoutée créée localement.
- Promotion de l'innovation et développement de nouvelles filières comme l'aquaculture tout en diversifiant l'exploitation des produits de la mer et des espèces délaissées (comme les praires, ...).
- Durabilité des ressources halieutiques marines et préservation des milieux à travers une exploitation régulée et durable ainsi qu'une surveillance efficace de la côte maritime.
- Consolidation du cadre de gouvernance et du secteur des pêches et de l'économie maritime.

2.6. Elevage

Les principales filières du secteur de l'élevage sont celles des viandes rouges, du lait, des cuirs et peaux et de la volaille. Le principal enjeu du secteur de l'élevage est de bâtir, sur ce grand potentiel, une croissance accélérée et diversifiée au service de la lutte contre la pauvreté.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent autour de/du :

- Renforcement de la gouvernance du secteur à travers l'implication des parties prenantes, le renforcement du cadre réglementaire et l'amélioration des services publics responsables du pilotage du secteur de façon à les rendre plus présents et performants dans leur mission régaliennne. Cela doit se faire dans le cadre d'une approche holistique visant un développement intégré du secteur ;
- Développement des filières animales intensives à travers l'augmentation de la production en quantité et en qualité tout en assurant un meilleur accès des produits aux marchés nationaux et internationaux ;
- Développement du pastoralisme et de l'élevage familial à travers le renforcement de la gestion des ressources pastorales, le développement des ressources

hydrauliques pastorales (incluant une gestion rationnelle des eaux de surface), la valorisation des savoirs traditionnels et des petits élevages et le renforcement des capacités des pasteurs et des éleveurs et des bouchers ;

- Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire en vue d'améliorer la productivité du cheptel et renforcer la sécurité et le bien-être des consommateurs ;
- Développement de l'industrialisation du secteur en vue de renforcer les capacités de valorisation ainsi que les exportations des produits de l'élevage ;
- Renforcement du système national des statistiques de l'élevage afin d'assurer un pilotage efficace du secteur.

2.7. Agriculture

Le principal enjeu pour l'agriculture est donc de mettre à profit le grand potentiel de terres agricoles et le potentiel hydrique, pour la diversification et l'intensification des cultures à travers les investissements publics et privés.

Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent autour de :

- Intensification et diversification de la production agricole à travers l'amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (filrière céréales traditionnelles) et l'appui au développement des cultures oasiennes. Des efforts particuliers devront être fait aux niveaux (i) des transformations agricoles, (ii) de la mise en place d'une agence de crédit agricole (iii) de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'ajustement des marchés (importations exportations).
- Promotion de la compétitivité des filières agricoles à travers l'amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation et de conditionnement, ainsi que le renforcement de la commercialisation des produits agricoles.
- Gestion durable des ressources naturelles à travers la promotion d'une gestion foncière intégrant toutes les parties (Communautés locales, Etat et Investisseurs privés), la protection et la réhabilitation des terres agricoles et l'amélioration de la gestion et de la mise en valeur des zones humides et des terres irrigables non exploitées, avec maîtrise totale ou partielle de l'eau, sur la base d'accords tripartites entre l'État, les propriétaires traditionnels et les promoteurs privés (politique des blocs).
- Amélioration de la qualité des services agricoles à travers le renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et du système de recherche agricole, du dispositif de conseil agricole, de la formation agricole, de l'insertion professionnelle ainsi que l'amélioration des conditions de travail, y compris celles des migrants.

2.8. Environnement et Développement durable

La gestion de l'environnement constitue une question centrale pour toute politique économique et sociale. Les tendances récentes de développement impliquent pour l'avenir des impacts potentiellement négatifs et forts sur l'environnement qui devront être pris en compte pour trouver des mesures de mitigation appropriée

Il s'agit essentiellement des pollutions industrielles, de l'eau et de l'air liés aux transports et transformations industrielles ; de la fragmentation et destruction des habitats naturels par les nouvelles infrastructures et les mines ; des risques d'augmentation d'accidents industriels biochimiques ; de la modification des régimes des cours d'eau liés à l'aménagement de l'irrigation et le remplacement des régimes naturels par des surfaces des infrastructures et des activités humaines (villes, infrastructures, surfaces mises en culture) ; des rejets des industries de traitement du poisson (plus de 10.500 tonnes de déchets par an à Nouadhibou seulement) ; des impacts sur le milieu naturel et des risques que peuvent encourir les populations du fait de l'activité d'extraction artisanale et semi-industriels (notamment de l'or, extraction des métaux utilisant le cyanure, l'arsenic, le mercure) ; de l'exploitation des nouveaux champs gaziers et pétroliers offshore dont les conséquences environnementales seront une augmentation du trafic maritime et des risques des pollutions accidentelles ; de la multiplication des catastrophes naturelles avec ses corollaires de destruction des moyens d'existence (inondations, sécheresse, feux de brousse, épidémies, etc)

Dans ce cadre, plusieurs enjeux ont été identifiés portant sur :

- la préparation et la coordination de la prévention et de la réponse aux catastrophes naturelles
- la convergence entre les questions environnementales, sociales et économiques
- la meilleure connaissances des ressources et de leur suivi
- la limitation de la désertification croissante
- la maîtrise des pressions anthropiques sur le littoral
- la préservation de la biodiversité et la sensibilisation sur son importance
- la restauration de la biodiversité au niveau des aires protégées (y compris le Parc National du Banc D'Arguin- PNBA) et la création de nouvelles aires protégées
- la promotion, auprès des communautés, des alternatives à l'utilisation inefficace des ressources naturelles
- la limitation des impacts liés à l'exploitation des carrières
- la maîtrise des pollutions liées aux activités industrielles
- la maîtrise des impacts et de la gestion des catastrophes

3. Enveloppes budgétaires 2024-2026

Dans le cadre de la détermination des enveloppes budgétaires ministérielles, un budget tendanciel (budget à politique publique inchangée) est établi pour identifier les dépenses temporaires (exemple manifestations internationales, événements non récurrents etc) et les éliminer avant de procéder à approximation des crédits budgétaires à politique publique inchangée à travers l'application d'un taux de croissance tendancielle à chaque budget ministériel pour estimer son augmentation spontanée (en tenant compte notamment du niveau de l'inflation, des dépenses obligatoires et inévitables).

L'enveloppe budgétaire intersectorielle est répartie après déduction des réserves d'ajustement budgétaire et des crédits budgétaires non répartis (3% des dépenses totales), du total des crédits budgétaires arrêtés par le CBMT. Cette réserve d'ajustement

budgétaire sera répartie dans le cadre des arbitrages Ministériels dont le rôle dans l'affinement des choix et de la priorisation budgétaire est déterminant dans le contexte actuel.

En tout état de cause, la répartition intersectorielle des enveloppes budgétaires prendra en compte, en plus du budget tendanciel, les paramètres et conditions suivants :

- Le poids budgétaire de chaque secteur dans le budget total du plan d'actions de la SCAPP 2021-2025, comme un élément des critères de priorisation ;
- Les contreparties nationales conventionnelles aux nouveaux projets financés sur ressources extérieures ;
- Les projets en cours disposant de marchés dûment signés ou d'un engagement formel de l'Etat, les décisions du gouvernement prises en Conseil des Ministres ou en Comités interministériels.

3.1. Enveloppes sectorielles (2024-2026)

La répartition des crédits budgétaires par titre représente un processus délicat. Elle prend en considération, entre autres, la priorité du secteur (PAP), sa vision stratégique et l'évolution historique de son budget ainsi que sa nature.

N°	Libelé Titre	2024			2025			2026		
		Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements
1	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	296 722 406	708 946	4 000 000	283 581 997	718 977	4 000 000	280 746 177	718 354	4 000 000
2	MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	103 722 571	32 634 745		99 129 197	33 096 510		98 137 905	33 067 821	
3	PREMIER MINISTÈRE	200 889 156	181 957 597	27 000 000	191 992 741	184 532 205	27 000 000	190 072 813	184 372 247	23 000 000
5	ASSEMBLEE NATIONALE	416 667 916			398 215 696			394 233 539		
7	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	26 324 869			25 159 067			24 907 476		
8	COUR DES COMPTES	25 088 603	6 136 448	4 000 000	23 977 549	6 223 275	6 000 000	23 737 773	6 217 881	6 000 000

9	MINISTÈRE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	523 669 854	8 421 124	208 750 000	500 479 032	8 540 279	204 000 000	495 474 242	8 532 876	202 000 000
10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	975 666 564	1 335 049 269	2 635 000 000	932 458 980	1 353 939 545	2 635 000 000	923 134 390	1 352 765 911	2 606 000 000
11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	734 050 103	190 508 206	22 000 000	701 542 551	193 203 801	22 000 000	694 527 125	193 036 326	22 000 000
13	HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	26 985 676			25 790 610			25 532 704		
14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	439 106 467	2 659 127	65 550 000	419 660 551	2 696 753	61 750 000	415 463 945	2 694 415	35 000 000

18	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	175 986 455	134 300 809	33 000 000	168 192 861	136 201 098	33 000 000	166 510 933	136 083 035	30 000 000
19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	202 073 136	182 915 701	201 000 000	193 124 288	185 503 866	296 000 000	191 193 045	185 343 066	276 000 000
21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	59 467 422	116 922 575	4 150 540 000	56 833 895	118 576 970	4 164 340 000	56 265 556	118 474 184	4 190 000 000
22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	636 915 876	268 228 098	3 323 000 000	608 709 932	272 023 390	3 311 800 000	602 622 833	271 787 593	3 271 000 000
23	COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	59 708 704	724 524 966		57 064 493			56 493 848		
24	RÉGIONS	77 781 429	70 662 126	240 830 000	74 336 863	71 661 960	240 830 000	73 593 494	71 599 841	210 830 000

25	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA REFORME DU SYSTEME EDUCATIF	604 987 650	65 910 098	208 000 000	578 195 654	66 842 693	208 000 000	572 413 697	66 784 752	160 000 000
26	MINISTERE DE L'ÉLEVAGE	247 438 967	152 671 102	397 800 000	236 481 084	154 831 321	394 800 000	234 116 273	154 697 109	365 720 000
28	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	257 976 055	110 942 349	753 900 000	246 551 535	112 512 127	754 400 000	244 086 020	112 414 598	720 000 000
32	COUR SUPRÊME	25 585 994		3 000 000	24 452 914		3 000 000	24 208 384		5 000 000
33	HAUTE COUR DE JUSTICE	14 097 883		-	13 473 556		-	13 338 820	-	-
34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	31 078 812	75 101 474	221 000 000	29 702 481	76 164 122	310 000 000	29 405 456	76 098 101	280 000 000

35	MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	164 859 102	33 831 043	208 820 000	157 558 285	34 309 735	197 500 000	155 982 702	34 279 994	187 500 000
36	CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	19 445 356			18 584 214			18 398 372		
37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	241 986 999	578 044 592	254 000 000	231 270 557	586 223 633	240 000 000	228 957 852	585 715 477	199 000 000

39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	155 700 440	374 317 118	33 000 000	148 805 216	379 613 518	35 000 000	147 317 163	379 284 458	25 000 000
42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	501 321 119	475 395 356	53 500 000	479 120 016	482 121 961	43 500 000	474 328 816	481 704 044	20 000 000
47	HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	34 312 623	4 416 383		32 793 081	4 478 872		32 465 151	4 474 990	
53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	1 371 469 331	790 714 621	407 850 000	1 310 733 544	801 902 835	387 850 000	1 297 626 209	801 207 723	440 000 000
64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	116 461 625		5 000 000	111 304 100		5 000 000	110 191 059		5 000 000

67	MINISTERE DES FINANCES	449 529 611	4 683 892	26 840 000	429 622 104	4 750 167	26 000 000	425 325 883	4 746 049	22 000 000
72	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	7 334 546			7 009 734			6 939 636		
73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	1 645 697 323	563 583 292	880 510 000	1 572 817 296	571 557 713	867 000 000	1 557 089 123	571 062 270	825 000 000
75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	145 011 181	67 686 879	2 204 500 000	138 589 333	68 644 614	2 114 000 000	137 203 439	68 585 111	2 245 000 000
76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	135 566 879	107 226 987	2 044 430 000	129 563 273	108 744 195	2 119 430 000	128 267 641	108 649 932	2 097 800 000

77	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	331 913 798	253 058 739	20 500 000	317 214 931	256 639 393	20 000 000	314 042 782	256 416 931	20 000 000
78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	215 538 277	98 130 865	103 000 000	205 993 123	99 519 368	108 000 000	203 933 191	99 433 102	100 000 000
80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	57 860 656	3 172 464	78 590 000	55 298 285	3 217 353	59 000 000	54 745 302	3 214 564	50 000 000

81	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	313 346 147	254 951 119	396 220 000	299 469 552	258 558 549	309 920 000	296 474 856	258 334 423	242 500 000
82	MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	316 242 889	799 819 538	1 360 000 000	302 238 010	811 136 583	1 399 000 000	299 215 630	810 433 466	1 350 000 000
85	HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	5 117 199			4 890 583			4 841 677		
89	TAAZOUR	171 897 475		4 349 000 000	164 284 962		4 330 000 000	162 642 112		4 485 000 000
95	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	37 417 707			35 760 656			35 403 050		
96	Caisse de Retraite		1 500 000 000		0	1 500 000 000		0	1 500 000 000	
99	DÉPENSES COMMUNES	204 694 150	5 930 712 352	6 600 000 000	442 724 265	4 651 312 619	7 804 000 000	465 715 694	2757769356	9 000 000 000

Total Général	12 804 717 001	15 500 000 000	31 524 130 000	12 484 752 645	13 600 000 000	32 737 120 000	12 387 323 790	11 700 000 000	33 720 350 000
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

3.2. Masse salariale par département 2024-2026

Libellé Titre	2 023	2 024	2 025	2 026
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	117 333 014	120 183 078	121 531 711	126 846 186
MINISTÈRE SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	21 630 000	22 155 401	22 404 017	23 383 726
PREMIER MINISTÈRE	92 881 700	95 137 832	96 205 421	100 412 399
COUR DES COMPTES	62 841 090	64 367 524	65 089 824	67 936 145
MINISTÈRE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	61 234 913	62 722 333	63 426 171	66 199 742
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	4 610 992 083	4 722 994 853	4 775 993 907	4 984 843 918
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	764 271 550	782 836 000	791 620 588	826 237 460
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	456 827 398	467 923 911	473 174 716	493 866 230
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	84 293 989	86 341 522	87 310 403	91 128 410
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	209 674 017	214 767 079	217 177 087	226 674 050
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	68 701 642	70 370 431	71 160 093	74 271 861
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	188 195 393	192 766 732	194 929 862	203 453 973
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	7 609 032 056	7 793 858 368	7 881 317 097	8 225 960 158
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	56 565 076	57 939 064	58 589 226	61 151 281
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	200 803 482	205 681 076	207 989 124	217 084 306
COUR SUPRÊME	65 874 087	67 474 194	68 231 355	71 215 052
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	154 140 458	157 884 589	159 656 290	166 637 919
MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	124 125 788	127 140 851	128 567 562	134 189 708
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	608 143 617	622 915 659	629 905 703	657 450 925

MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	269 682 408	276 233 097	279 332 845	291 547 825
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	719 655 899	737 136 617	745 408 391	778 004 443
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	3 086 722 314	3 161 699 985	3 197 178 979	3 336 988 803
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	237 685 444	243 458 915	246 190 887	256 956 598
MINISTÈRE DES FINANCES	854 789 427	875 552 591	885 377 598	924 094 382
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	35 564 056	36 427 920	36 836 696	38 447 532
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	2 591 609 969	2 654 561 171	2 684 349 311	2 801 733 544
MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	105 788 258	108 357 896	109 573 833	114 365 400
MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	91 091 154	93 303 793	94 350 801	98 476 678
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	124 889 622	127 923 239	129 358 729	135 015 472
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	131 580 748	134 776 895	136 289 293	142 249 104
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	81 966 104	83 957 092	84 899 216	88 611 784
MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	189 539 103	194 143 080	196 321 656	204 906 629
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	54 794 141	56 125 112	56 754 919	59 236 762
TAAZOUR	147 080 000	150 652 630	152 343 177	159 005 010
TOTAL GENERAL	24 280 000 000	24 869 770 530	25 148 846 489	26 248 583 416

ANNEXE 1. CARTE BUDGETAIRE EN MOYEN TERME (CBMT)

République Islamique de Mauritanie

Ministère des finances

Direction Générale du Budget

Tableau des opérations financières de l'Etat

PLFR

	2023	2024	2025	2026
	Prévision	Prévision	Prévision	
<i>[en Md MRU]</i>				
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	95,52	114,82	141,79	144,50
Revenus non pétroliers et dons	94,04	96,87	98,48	101,18
Revenus non pétroliers hors dons	85,09	89,03	93,12	97,40
Recettes fiscales (hors pétrole)	58,82	63,56	68,59	72,69
Taxes sur les revenus et profits	18,70	19,88	21,14	22,67
BIC et BNC	6,24	6,98	7,57	8,68
dont extractive	0,43	0,64	0,65	0,66
Impôt minimum forfaitaire douanes	3,41	3,71	4,25	4,51
ITS	7,32	7,48	7,56	7,86
IRCM	1,12	1,06	1,02	0,83
dont extractive	0,50	0,40	0,38	0,37
IGR	0,00	+		
Régime Simplifié d'Imposition (RSI)	0,60	0,65	0,75	0,79

Taxes sur les biens et services	26,32	28,65	30,44	32,31
TVA intérieure	6,10	6,62	7,59	8,06
TVA sur les importations	11,30	11,97	12,72	13,58
Taxe unique SNIM et TPS	4,07	4,15	3,60	3,64
dont extractive	2,18	2,18	2,07	2,10
Taxe sur les produits pétroliers	2,22	2,41	2,76	2,93
Droits de consommation (the, tabac, sucre, ciment)	1,87	1,98	2,11	2,25
Autres taxes (assurances, véhicules, aéroport)	0,75	1,51	1,66	1,84
Taxes sur le commerce international	11,45	12,43	14,24	15,13
Importations	10,05	10,91	12,50	13,28
Taxes statistique	1,40	1,52	1,74	1,85
Autres recettes fiscales	2,35	2,60	2,77	2,57
Droits de timbres	1,90	2,13	2,22	2,08
Taxe d'apprentissage et impôts sur la propriété	0,45	0,47	0,54	0,49
Recettes non fiscales	26,27	25,48	24,54	24,71
Recettes de la pêche	7,39	7,57	7,67	7,67
Recettes minières	2,84	2,70	2,78	2,82
Dividendes et redevances des entreprises publiques	7,18	6,97	6,07	5,99
SNIM	5,50	5,26	4,30	4,30
Dette retrocedee et recouvrements	0,80	-	-	-
Droits d'exploration miniers				
Comptes spéciaux	5,20	5,48	5,18	5,45
Recettes en capital	0,55	0,19	0,22	0,25
Autres	2,30	2,57	2,62	2,53
Dons	8,96	7,84	5,35	3,78
Projets	7,56	6,86	4,16	2,69
Aide budgétaire	1,40	0,98	1,19	1,08
Dépenses, soldes et recettes pétrolières	2023	2024	2025	2026
Dépenses et prêts nets	106,36	108,13	106,41	105,49

Dépenses courantes	64,84	64,71	62,51	62,08
Salaires et traitements	24,28	24,87	25,15	26,25
Biens et services	13,00	12,80	12,48	12,39
Transferts courants	17,67	15,50	13,60	11,70
Intérêts sur la dette publique	3,21	3,13	3,12	3,16
Extérieurs	2,37	2,44	2,39	2,30
Intérieurs	0,84	0,69	0,73	0,85
Comptes spéciaux	5,20	5,48	5,18	5,45
Dépenses d'équipement et prêts nets	41,52	43,42	43,90	43,41
Investissement financés par extérieur***	12,02	11,90	11,16	9,69
Investissement financés par intérieur (dont dépenses FAID)	29,50	31,52	32,74	33,72
Réserves communes	1,47	2,93	2,98	3,14
Recettes pétrolières (net)	1,48	17,95	43,32	43,32
Solde global; dons compris (déficit -)	- 10,84	6,69	35,39	39,01
Recettes extractives	12	29,13	53,50	53,57
Recettes non extractive	83,52	85,69	88,29	90,93
Solde primaire non extractif	- 19,63	- 19,31	- 14,99	- 11,40

